

L'INCENDIE DU CENTRAL GUTENBERG et ses conséquences

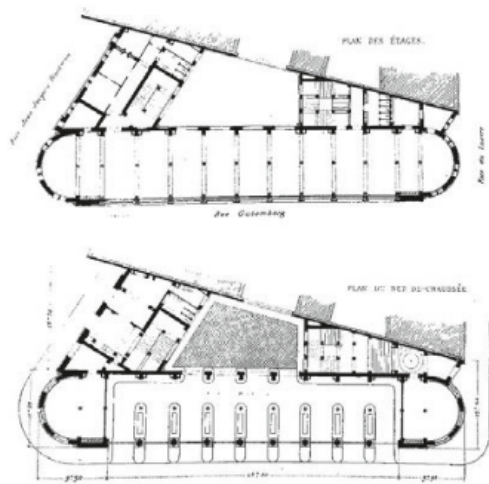
Rappelons la situation du téléphone à Paris, en 1889 se déroule le processus de nationalisation du Téléphone, l'abaissement des taxes eut pour conséquence une augmentation considérable dans le nombre des abonnements. Il faut remanier le réseau Parisien, C'est le début de l'ouverture au téléphone manuel de la banlieue parisienne. 48 réseaux annexes de Paris seront créés jusqu'en 1893. L'administration décide de modifier le réseau de Paris et en 1891 l'idéal était de relier tous les abonnés de Paris à un central. On adopte alors une solution médiane.

Le nombre de nouveaux bureaux de quartier sera réduit à quatre dont l'un beaucoup plus important que les autres. Le grand bureau central sera localisé rue **Gutenberg** près des Halles pour tenir compte du déplacement du centre de gravité du trafic et desservira les 6 000 abonnés du centre. Un autre bureau avenue de Wagram desservira les 3 000 abonnés d'Auteuil, Passy et des Batignolles ; un troisième bureau rue de Belleville reliera les 6 000 abonnés de Ménilmontant, la Villette, Belleville etc.; un quatrième bureau desservira la rive gauche.

Fin 1891 il y avait 9653 abonnés au téléphone à Paris Le nouveau plan devrait permettre d'atteindre 20 000 abonnés, mais quand ?

Le central téléphonique Gutenberg est construit entre **1890-1892** par Jean-Marie Broussard, architecte des Postes et Télégraphes.

C'est le premier bâtiment téléphonique du service public. Le Central Gutenberg doit couvrir pas moins de six arrondissements de Paris (1er, 2ème, 3ème, 4ème, 8ème et 10ème) et desservir de grandes capitales européennes, de Londres à Bruxelles, en passant par Rome ou Berlin.



Plans des différents niveaux de l'Hôtel des Téléphones

Entre temps l'abonnement est passé de 200 francs par an à 400 fr.

En 1894 plus de 10 ans plus tard, *il n'y a pas en France 20.000 abonnés au téléphone.*

Commence la crise du téléphone. L'obstacle vient de l'Etat. En fait le téléphone, est déplorablement en retard sur toutes les autres nations.

A Paris le 21 février 1904 : le nombre des groupes en service dans les bureaux téléphoniques centraux était le suivant.

Gutenberg	322
Desrenaudes	99
La Valette.....	63
Pott-Eoyal	36
Passy.	81
La Roquette.....	55
Saxe	44
Total	650 soit 1400 employées.

Les premiers standard manuel sont vieillissant, le nombre de dérangements sont trop importants ... les temps de mise en communication sont trop long, les opératrices ... comme en Amérique et d'autres pays plus en avance, il faut moderniser les centraux, passer à la "Batterie Centrale".

Mais cela ne se passa trop bien, les choix politiques et financiers qui ont mené à ce passage manqué est plus détaillé dans la page [Service des Téléphones](#), articles issus du bulletin de l'[Association des Abonnés au Téléphone](#).

Revenons à Gutenberg 1906 Il est convenu d'installer un **multiple** à Batterie Centrale

1908 Le multiple du 4^e étage de Gutenberg, qui est en construction depuis deux ans, vient enfin d'être mis en service. Les abonnés y sont rattachés progressivement : on compte avoir terminé fin septembre. .

Au 2^e étage, désormais libre, seront installés de nouveaux abonnés qui formeront le noyau de la future circonscription des Archives.

La transformation des autres bureaux de Paris en Batterie Centrale, se poursuit très lentement.

Le 3^e étage de Gutenberg sera le premier prêt.

Viendront ensuite — beaucoup plus tard — Saxe et la Villette. A Port-Royal et à la Roquette, on n'en est encore qu'aux travaux de bâtiments préliminaires.

Juin 1908 — 1.200 abonnés « à terre » pour un court-circuit. — .

Etions-nous assez bons prophètes — en dépit de l'incurable optimisme officiel — quand nous demandions, il y a trois mois, ce que ferait l'administration en cas d'un incendie dans un multiple, et que nous prédisions, dans ce cas, la suspension du service pour les abonnés pendant un temps très long ? Pour un simple court-circuit, qui a provoqué, le 2 juin dernier, à Gutenberg, un commencement d'incendie vite éteint — c'était en plein jour — voilà 1.200 abonnés « à terre » — et atterrés sans doute ! pour un temps indéterminé.

Pareil fait se produirait-il, si l'administration avait des meubles de secours, ou simplement des places disponibles sur les multiples voisins, pour y raccorder les abonnés, pendant que dureront les réparations nécessaires ?

Et si l'incendie avait éclaté la nuit et n'avait pas été enrayeré à temps, c'est 15.000 abonnés qui seraient restés sans communication pendant 2 ans — sans compter l'interurbain.

Septembre 1908

Le multiple du 4^e étage de Gutenberg, qui est en construction depuis deux ans, vient enfin d'être mis en service.

Les abonnés y sont rattachés progressivement : on compte avoir terminé fin septembre.

Alors que le multiple du 4e étage vient enfin d'être mis en service, **le 20 Septembre 1908**, une série d'événements et d'accidents met alors en lumière le fait qu'on a atteint les limites du système.

Le dimanche 20 septembre 1908, le central Gutenberg, sur lequel on a concentré l'essentiel du trafic des quartiers d'affaires (18 000 abonnés), prend feu vers 7 heures du soir. [Lire dans le Petit Parisien](#)
A minuit, les répartiteurs et les multiples étaient complètement détruits.

La violence du sinistre avait été si grande que la construction elle-même était dans un état lamentable ; aucune utilisation de l'immeuble n'était possible ; **il fallait le raser et reconstruire.**

On édifia un bâtiment provisoire en fer et en briques, sur la rue Gutenberg, où furent installés deux nouveaux multiples équipés à la batterie centrale, commandés en hâte, l'un à la Société des Ateliers Thomson-Houston, l'autre à la Société de Matériel Téléphonique Aboilard. La première utilisa le matériel déjà préparé par elle, en vue de la transformation à la batterie centrale de trois bureaux de la périphérie ; les délais de livraison et d'installation étaient de un mois et demi pour les groupes de départ et de deux mois et demi pour le tout. La seconde construisit les groupes de départ et commanda en Amérique les groupes d'arrivée, qui lui furent envoyés complètement équipés ; les délais consentis étaient de deux mois.

La reconstruction d'un central provisoire durera trois mois, pendant lesquels tout le quartier entre la Bourse et le Marais est privé de téléphone.

Il ne faut pas oublier de noter les difficultés auxquelles s'est heurtée l'Administration, au moment même de la mise en service de la batterie centrale.



Carte Postale : incendie du central Gutenberg

Rôle néfaste de l'incendie de l'Hôtel de Gutenberg en 1908



Carte Postale : incendie du central Gutenberg

On édifia un bâtiment provisoire en fer et en briques, sur la rue Gutenberg, où furent installés deux nouveaux multiples équipés à la batterie centrale, commandés en hâte, l'un à la Société des Ateliers Thomson-Houston, l'autre à la Société de Matériel Téléphonique Aboilard.

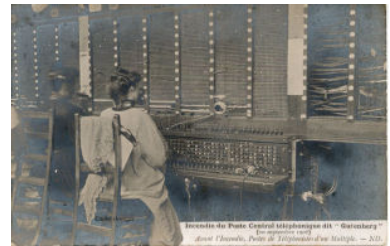
La première utilisa le matériel déjà préparé par elle, en vue de la transformation à la batterie centrale de trois bureaux de la périphérie ; les délais de livraison et d'installation étaient de un mois et demi pour les groupes de départ et de deux mois et demi pour le tout.

La seconde construisit les groupes de départ et commanda en Amérique les groupes d'arrivée, qui lui furent envoyés complètement équipés ; les délais consentis étaient de deux mois.

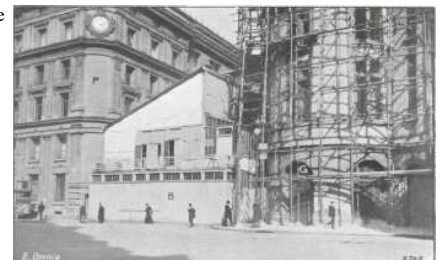
Ce bâtiment provisoire, commencé le 23 septembre, était mis à la disposition des constructeurs le 12 octobre.

En attendant l'installation des multiples, les lignes de la Présidence de la République, des Ministères et des grandes administrations avaient été rattachées en égout sur des lignes de service et renvoyées, dès le 22 septembre, aux bureaux de la périphérie.

Ces rattachements de ligne furent continués les jours suivants et, le 31 octobre, 483 lignes d'abonnés, journaux, services publics et établissements financiers, ainsi que 220 cabines téléphoniques étaient rétablies et fonctionnaient normalement dans ces bureaux.



Carte Postale : incendie du central Gutenberg avant puis après



VUE DES BARAQUEMENTS DE GUTENBERG, DU CÔTÉ DE LA RUE DU LOUVRE.



VUE DE L'INTÉRIEUR DES BARAQUEMENTS AVEC LES DEUX MULTIPLES.

Pendant ce temps, le déblaiement et la réfection du répartiteur d'entrée avaient été entrepris par les ouvriers de l'administration, travaillant de jour et de nuit.



VUE D'ENSEMBLE DES GROUPES DE DÉPART PENDANT LE MONTAGE.

Lorsque le 20 septembre 1908, l'incendie de Gutenberg détruisit en quelques heures trois multiples (un de 6.000, un de 9.000 et un de 10.000 lignes) et mit également hors de service les tables des 400 lignes interurbaines et suburbaines, il en résulta une perturbation telle que la France entière en fut atteinte.

Cet incendie mettait brutalement hors de service environ 20.000 lignes d'abonnés et plus de 400 circuits interurbains et suburbains représentant au total une perte d'environ 20 millions de francs.



L'administration profite du sinistre de Gutenberg pour essayer une fois de plus de tromper les abonnés par le bluff et les mensonges..

L'interruption des communications ? Elle ne durera pas un mois, affirmait-on en haut lieu au lendemain du sinistre. Puis on parla de deux mois, ensuite de trois mois. En réalité, il faudra au moins six mois avant que tous les abonnés soient raccordés. Et cela, par la faute de l'administration qui n'avait aucune disponibilité de meubles. Si on nous avait écoules, si on avait eu, comme nous le demandions, des réserves de multiples, tous les abonnés pouvaient être raccordés en quelques semaines. Ces travaux, ainsi que ceux concernant, la réparation des câbles, étaient achevés à la fin de novembre.

Le 5 décembre, l'installation des multiples était terminée et les abonnés successivement raccordés; le 25 décembre, aussi bien pour les circuits urbains que pour les interurbains, le service était entièrement rétabli. État et constructeurs avaient accompli un véritable tour de force.

Quelques semaines après le sinistre, l'[Association des abonnés au téléphone](#) intentait, au nom de deux abonnés, un procès en dommages-intérêts à l'administration, se faisant fort de prouver que l'incendie avait été causé par incurie, et que l'Etat-patron était responsable du tort qu'il avait causé à ses clients

L'administration, qui se sent fautive et qui redouté de voir ses responsabilités et ses fautes étalées au grand jour, s'est réfugiée dans le maquis de la procédure. Finalement l'affaire devait être plaidée au fond en novembre dernier. L'avocat de l'administration prétextait un deuil pour solliciter, quinze jours d'avance, une remise. La date fut fixée irrévocablement au 9 janvier.

De nouveau, l'administration vient de recommencer ses manoeuvres dilatoires et elle vient d'obtenir une nouvelle remise au 20 février.

On se demande jusqu'à quand durera cette comédie et cette perpétuelle dérobade. Bon gré, mal gré, il faudra bien plaider, et on assure que le dossier de l'Association des abonnés est écrasant. C'est bien ce que redoutent les représentants de l'Etat, qui n'ont même pas le courage de se montrer beaux joueurs.

C'était écrit ! Cela devait arriver ! L'incurie;

l'imprévoyance de l'administration sont dignement couronnés par le plus lamentable désastre.

Nous l'avions pourtant prévu et annoncé dit l'Association et, on ne peut nous reprocher d'avoir manqué de clairvoyance et de ne pas avoir mis l'administration sur ses gardes.

Combien de fois n'avons-nous pas signalé le danger d'incendie ? Ne pouvions-nous pas dès le mois de mars dernier, dans notre Bulletin, ce cri d'alarme, que tous les journaux ont reproduit :

« L'incurie administrative qui a sévi si longtemps dans le domaine téléphonique, — écrivions-nous, — nous a acculés à un péril très grave.

Supposons qu'un incendie éclate à l'hôtel des téléphones de Gutenberg. S'il n'est pas enrayé immédiatement, les multiples des 100, des 200, des 300, et de l'interurbain flamberont en un clin d'oeil.

« A-t-on des multiples de secours, sur les quels on installerait les abonnés — comme à l'étranger — pendant qu'on reconstruirait les meubles incendiés ? Pas un seul. L'incurie administrative n'a rien prévu.

« Or, sait-on le temps que demande la construction d'un multiple ?

« Dix-huit mois — sans compter le temps nécessaire pour faire les adjudications.

« Comme tous les multiples de Paris sont actuellement archicomblés et saturés, tous les abonnés des 100, 200 et 300 seraient donc, pendant près de deux ans, privés de toute communication téléphonique.

« Et ce qui est peut-être encore plus grave, pendant le même laps de temps Paris serait privé de toute communication téléphonique avec la province et l'étranger.

L'administration, nous en sommes certains, ne nous démentira pas.

« Est-ce admissible ?

« L'incendie est une éventualité qu'on doit prévoir. Il faut absolument que nous ayons des multiples de secours comme à l'étranger.

Toute la vie d'une capitale ne peut être à la merci d'une étincelle, enflammée par le hasard, ou même par la malveillance. »

Dans notre Bulletin du mois de juin l'Association, après le premier incendie qui avait atteint 1.200 abonnés, revenait à la charge et demandait ce qui serait arrivé si, au lieu d'un simple court-circuit provoquant en plein jour un incendie vite éteint, le feu avait fait des ravages la nuit et n'avait pas été enrayé à temps.

« C'est, disions-nous, 19.000 abonnés qui seraient restés sans communication pendant deux ans — sans compter l'interurbain. »

Et nous demandions que l'administration se pourvût de meubles de secours, ou simplement réservât des places disponibles sur les au Ires multiples pour y raccorder les abonnés pendant que dureraient les opérations nécessaires.

Naturellement on n'avait rien fait !

En ce qui concerne plus spécialement les dangers d'incendie, voici ce qu'un de nos correspondants nous écrivait de New-York, il y a dix-huit mois (Bulletin de mai 1907) :

« L'avis du General Manager ici (qui a visité nos téléphones à Paris), est que nos fils téléphoniques qui sont, seulement entourés à partir de l'extérieur de gutta percha, prendront feu en un instant en cas d'incendie d'un échange. Tandis qu'ici à l'extérieur, ils sont dans un tissu et dans une toile imperméables et incombustibles, puis dans ce tissu les fils sont dans une gaine de soie, puis le fil lui-même dans un peu de gutta-percha. »

Et un ingénieur écrivait, le 21 septembre dernier, pour confirmer ce fait :

« L'installation de la batterie centrale n'a été faite qu'en partie et comme à regret.

« Deux sinistres arrivant coup sur coup, à Grenoble et à Paris, viennent d'autre part de montrer l'insuffisance des mesures de protection. C'est là un point essentiel. Il faut que les nombreux réseaux de fils qui sont nécessaires au bon fonctionnement, plus encore dans les nouveaux systèmes que dans les anciens

soient sérieusement protégés contre tous les courants parasites et les surtensions pouvant venir du réseau lui-même et des conducteurs étrangers.

« La batterie centrale qui est un réel progrès, nous est venue d'Amérique avec un ensemble de PROTECTEURS sciemment nombreux et devant assurer toute sécurité. Pour d'autres raisons que je ne puis apprécier, ce nombre a été énormément réduit et la sécurité est devenue illusoire. Là, soyez-en certain, est tout le mal.

« La batterie centrale est pour le moment le bouc émissaire alors qu'elle n'en peut mais; qu'on lui rende les organes de sécurité nécessaires et elle assurera un service parfait. »

Etant donnée l'imperfection des lignes existantes, on a été obligé de donner un voltage très fort. Cependant le courant électrique ne peut pas être uniforme. Si certains postes exigent un courant de 80 volts, d'autres postes, par contre, n'ont besoin que de 60, 50 ou 40 volts pour fonctionner régulièrement. Il n'est pas douteux que si un voltage trop faible empêche d'entendre les communications, un voltage exagéré peut être extrêmement dangereux. Les courts-circuits sont alors à craindre : les fils et la batterie peuvent brûler !

Le courant alternatif donne d'autres tensions que le courant continu. Dans ce dernier, la tension est d'environ 100 volts, alors que le courant alternatif va jusqu'à 2.400. Aussi, lorsque les ingénieurs américains ont installé le courant alternatif dans leur pays, ils ont pris soin de remplacer les fils qui étaient suffisants avec le courant continu par d'autres fils plus forts, par suite plus résistants.

A Paris, pour ne pas trop dépenser, on s'est bien gardé de remplacer les fils. Ceux-ci, trop faibles, étaient chauffés à blanc par le courant alternatif et enflammaient la gutta-percha qui les recouvrait. De là ces incendies continus qui se produisaient depuis quinze jours ; de là la catastrophe du 20 septembre.

L'administration connaissait si bien le danger qu'elle avait installé à Gutenberg de grosses bobines n'ayant pas d'autre fonction que de manger une partie du courant quand celui-ci était trop violent, et par suite de diminuer les risques de catastrophe.

Autre précaution élémentaire qui avait été négligée : il n'y avait aucun fusible, en dehors du multiple du 4^e étage. Donnons ici la parole à M. Archdeacon, vice-président de l'Association des abonnés :

« Il y a 999 chances sur 1.000 pour que la véritable cause soit celle que je suppose et que je vais vous dire : l'incendie est dû à l'absence, dans les bureaux, d'un petit instrument appelé coupe-circuit. Ce petit instrument se fixe à chaque fil d'abonné, à son entrée dans le bureau. Si un court-circuit se produit, en dehors du bureau, sur un fil d'abonné, le coupe-circuit entre en fusion, le fil tombe et se trouve ainsi séparé du multiple, tout danger est arrêté.

« Tous les constructeurs, tous les chefs de bureaux, ont averti les grands chefs de la nécessité de ce petit instrument dont je vous parle ; l'administration s'est toujours refusée à l'adopter.

« Or, ce petit instrument, très simple, est en usage dans toutes les nations qui ont le téléphone. Seul, l'Etat français n'a pas voulu l'adopter. »

C'est là, on le voit, un point capital.

Comment expliquer en outre l'absence de pompiers de service à Gutenberg ? Voilà un grand service public où se révèlent presque chaque jour des risques de feu. Il y a là les vingt mille abonnés du cœur de Paris. On a entassé dans ces bureaux six à huit cents jeunes femmes qui n'en pourraient sortir sans panique.

Et personne, dans l'administration, ni M. Barthou, ni M. Simyan, ni un des chefs de service n'a eu l'idée de demander l'installation à demeure d'un poste de pompiers ! Sous prétexte que la caserne de la rue Jean-Jacques Rousseau est voisine, on n'a jamais pensé que des pompiers placés dans l'immeuble même, aux différents étages, et munis d'extincteurs étaient utiles, indispensables !

La preuve vient d'être faite de ce qu'aura coûté une telle incurie.

Chaque soir, le régiment de pompiers de Paris fournit des équipes aux théâtres et aux cafés-concerts. On place trois pompiers dans les coulisses d'un beuglant de la Villette, mais les étages énormes de l'hôtel Gutenberg n'ont pas un homme ! Quelle logique, et comme on saisit bien là celle admirable insouciance administrative !

Déplorable aussi la centralisation à Gutenberg de vingt mille abonnés et de l'interurbain.

Si au lieu de grouper un nombre considérable d'abonnés en un seul bâtiment central, on les avait reliés à des bureaux installés de place en place, le nombre des personnes aujourd'hui dans l'embarras serait forcément moins grand.

Le désastre actuel fait loucher du doigt, une fois de plus, le vice des monopoles d'Etat.

L'Etat est responsable du préjudice causé aux abonnés et au commerce parisien. Il est responsable parce qu'il lui a plu de monopoliser à son profit l'exploitation des téléphones ; en sorte qu'aujourd'hui, étant seul pour servir la clientèle, si un cas de force majeure se produit, toute la clientèle est clans l'embarras. Supposez qu'au lieu d'une maison unique, pour les abonnés au téléphone, il y ait deux ou trois concurrents, le service n'en souffrirait pas ; ce qui manquerait chez l'un serait assuré par l'autre concurrent. Une maison brûlerait, les abonnés seraient servis par la maison rivale. Avec sa manie détestable de vouloir être le patron unique, l'Etat soumet les consommateurs à toutes ses fantaisies, à toute son imprévoyance et à tout son bon plaisir.

Le bilan des responsabilités administratives est, on le voit, singulièrement lourd. Aussi ne pouvons-nous que nous rallier aux conclusions que M. Archdeacon a tirées de l'événement.

« Maintenant, que va-t-on faire pour l'avenir ? On va faire du provisoire, parce qu'il n'y a pas suffisamment d'argent pour établir les téléphones tels-qu'ils devraient être. Pour avoir un matériel neuf, fonctionnant bien, donnant satisfaction aux abonnés, il faudrait 200 millions.

« Comment penser qu'on obtiendra ces crédits du Parlement, alors que M. Simyan n'a pu faire voler en temps utile son projet de loi, qui comportait un crédit de 40 millions. La vérité, c'est que l'Etat est le plus mauvais des exploitants.

« J'ai toujours eu cette conviction, et l'avenir ne fera sans doute que me confirmer dans cette idée. J'en conclus que si l'Etat prouve vraiment qu'il ne peut pas exploiter dans de bonnes conditions, le mieux serait de passer la main. »

Pour donner un semblant de satisfaction à l'opinion publique, l'administration a nommé une commission d'enquête sur le sinistre de Gutenberg.

Cette commission est composée de MM. Colson, conseiller d'Etat, président ; Maurice Lévy, membre de l'Institut ; Nénol, architecte, membre de l'Institut ; Chardon, maître des requêtes au Conseil d'Etat ; Henri Gautier, professeur à l'école de pharmacie ; Darq, inspecteur général des postes en retraite ; Seligman, inspecteur des P. T. T., et Cordier, membre du comité de l'électricité.

Un de nos lecteurs nous adresse à ce sujet la lettre suivante :

Paris, le 25 septembre 1908.

Monsieur le Président de l'Association des abonnés au Téléphone, rue des Mathurins, 47, Paris.

Je lis dans les journaux que M. Barthou a chargé une commission de rechercher les causes de l'incendie du 20 septembre, commission de huit membres qui se garderont bien de rechercher les responsabilités : la majorité soit, cinq membres de cette commission sont des anciens élèves de l'école polytechnique.

Le professeur de chimie de l'école de pharmacie est un ancien élève de la dite école ; M. Henri Gauthier est entré en 1881 à l'école polytechnique et sa nomination n'a d'autre but que de mettre la majorité entre les mains de ses amis.

L'Administration se moque une fois de plus du public qui compte sur vous pour démasquer cette manœuvre en exigeant une modification dans la composition de cette commission.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de mes sentiments distingués.

UN ABONNÉ AU TÉLÉPHONE.

Ces remarques sont très justes : nous les livrons à l'opinion publique. Enfin nous demandons pourquoi les abonnés ne sont pas représentés dans la commission. Etant les premiers lésés ils devraient avoir pourtant voix au chapitre, et pourraient éclairer utilement les enquêteurs.

M. Simyan, à plusieurs reprises, nous avait formellement promis de faire siéger des représentants des abonnés dans les commissions.

Autre temps !..

Le 6 novembre 1908 : Séance de la Chambre des députés, la situation analysée et paraît dans le Journal Officiel. à voir en détail dans cette page, et aussi **[La situation téléphonique](#)** vu dans "La Lumière Electrique" d'Octobre 1909, par MARC LABROSSE, Ingénieur électricien.

Les interpellations sur le sinistre de Gutenberg ont donné lieu à un débat très intéressant, que nous analysons d'autre part.

Si elles n'ont pas abouti à un résultat immédiat, elles ont montré du moins au gouvernement et à l'administration qu'il existe désormais à la Chambre un groupe énergique, compétent et documenté de députés de tous les partis, qui s'intéressent à la question téléphonique et qui ne se contenteront pas de vaines paroles.

Le gouvernement l'a si bien " compris qu'il n'a pas osé réclamer un ordre du jour de confiance, car cette confiance, il le sentait, la Chambre ne l'aurait pas accordée à

l'administration des téléphones. Il a dû se contenter de l'ordre du jour pur et simple, véritable reculade après les paroles de M. Simyan qui avait posé la question de confiance au milieu de la séance.

Nous prenons acte des promesses de M. Barthou, qui s'est engagé à faire des réformes sérieuses — enfin ! — à industrialiser les téléphones et à entrer dans la voie de l'autonomie tout au moins administrative.

Mais il est un passage du discours de M. Barthou que nous ne pouvons admettre. Répondant à M. Marcel Sembat, qui lui conseillait d'associer à l'administration l'actio sociétés, le ministre a répondu :

— Oui, mais à la condition que ces associations n'aient pas le souci d'intérêts privés, qu'elles aient en vue exclusivement l'intérêt général.

Nous demandons à M. Barthou ce que signifie cette phrase, et nous le prions de préciser son sous-entendu. Si en parlant d'associations il a cru devoir viser l'Association des Abonnés au Téléphone, il a été singulièrement mal renseigné, car, depuis sa fondation, l'Association a prouvé par ses actes qu'elle n'avait qu'un seul but : la défense des intérêts généraux de tous les abonnés. Nous mettons qui que ce soit au défi de prouver le contraire.

Continuons à suivre l'affaire dans les bulletins de l'[Association des Abonnés au Téléphone](#).

Changement de numérotage intempestif.

C'est toujours le gâchis qui continue et s'aggrave.

L'administration des téléphones, au lieu de chercher à se l'aire pardonner le sinistré causé par son imprévoyance, vient de lancer un véritable défi au commerce.

Un grand nombre d'abonnés sinistrés du Marais et des quartiers voisins ont en effet reçu au milieu de novembre une circulaire les avisant que leur numéro téléphonique allait être changé, et qu'ils figureraient sous leur nouveau numéro dans l'Annuaire 1909.

La circulaire déclare textuellement que c'est là une conséquence des mesures prises pour réparer le sinistre de Gutenberg : on va faire une nouvelle section d'abonnés — les 1000 — en vue du futur bureau des Archives. Cette série est d'ailleurs très mal choisie et occasionnera toutes sortes d'erreurs.

En vérité le moment est bien choisi ! L'administration trouve donc que les abonnés sinistrés n'ont pas été assez lésés, et elle vient bouleverser, par un autoritarisme intempestif, les intérêts commerciaux en pleine saison, au moment où tous les catalogues, prospectus, etc., sont lancés. Et cela en vue d'un bureau qui ne sera pas ouvert avant deux ans au moins ! L'administration est si peu prête que M. Simyan a fait remettre sine die l'adjudication du multiple destiné à ce bureau, et qui devait avoir lieu en octobre dernier, — toujours à cause du sinistre de Gutenberg ! Voilà un sinistre qui a bon dos !

Il y avait pourtant des choses plus sérieuses à faire en ce moment pour l'administration, qui ferait mieux de raccorder rapidement les abonnés que de changer leurs numéros.

Mais les administrations sont incorrigibles dans leur besoin de faire de la paperasserie et de tracasser le public. Si M. Simyan cherche à exaspérer

les abonnés, il aura certainement atteint son but !

Décembre 1908

L'association devant la Commission d'enquête

Extrait du procès-verbal officiel

M. clé Montebello et M. Giraudeau, représentant l'Association des abonnés au téléphone, sont introduits, M. le président leur donne la parole.

M. de Montebello expose les déficiences qu'une enquête sommaire lui a permis de constater dans l'installation du bureau central de la rue Gutenberg. C'est d'abord l'absence de tout moyen de protection contre les courts-circuits, la foudre ou même les courants sournois qui peuvent se former dans un bureau central. Contrairement à l'organisation des bureaux centraux à l'étranger, il n'existait à Gutenberg ni protecteurs, ni fusibles ; ce défaut, dont le danger avait été signalé depuis longtemps par les constructeurs et par certains ingénieurs, peut occasionner un double accident ; le feu peut être mis par l'abonné au central ou par le central chez l'abonné.

— Les répartiteurs de Gutenberg étaient agrémentés de cadres en bois.

— On ne prenait pas le soin de débarrasser le sous-sol des lignes hors d'usage ; ce local était ainsi encombré de kilomètres de lignes dont la plupart restaient inutilisées. Ces lignes étaient entourées d'une tresse de coton enduite de paraffine, matière qui les rendait beaucoup plus inflammables qu'un rat de cave ; il existe dans le commerce d'autres isolants ; pour la reconstitution du Central de Gutenberg, l'Administration vient d'en adopter un qui résiste à toute espèce de combustion.

— Le rideau de la façade antérieure des cheminées servant à la montée des câbles, était en bois ; en outre, pour la montée des câbles, susceptible de constituer l'appel d'air le plus puissant, celle qui conduisait les fils au sous-sol à la batterie centrale installée au quatrième étage, on n'avait pas même pris la précaution d'obturer la cheminée, au niveau des étages, par un plancher ne laissant passage qu'aux fils.

— Aucun service d'incendie n'était organisé ; il n'y avait ni piquet de pompiers, ni pompes à incendie ; l'Administration avait sous la main que les moyens dérisoires que peuvent employer les simples particuliers.

— Il ya deux choses à distinguer : la cause première de l'incendie et le développement qu'il a pris ; si, dans l'état actuel de la science, il est impossible d'éviter les commencements d'incendie, on doit certainement être maître de les empêcher de prendre les proportions d'une catastrophe.

M. le président invite M. de Montebello à citer un exemple du cas où le feu aurait été mis par le fait d'un bureau central chez un abonné.

M. de Montebello dit que le fait lui a été révélé par un ingénieur qu'il ne vent pas mettre en cause. M. Giraudeau cite un exemple du cas inverse : un tapissier qui travaillait dans le bureau du directeur de la Compagnie des wagons-lits, M. de Richemont, joignit par inadvertance un fil d'éclairage et un fil téléphonique et communiqua ainsi le feu au bureau central.

M. le président demande à quelle époque remonte cet accident

M. Giraudeau répond qu'il l'ignore mais qu'il serait facile de le savoir.

M. le président. — Et le feu chez l'abonné ? -

M. Giraudeau déclare qu'il ne pourrait répondre sans indiscrétion.

M. de Montebello ajoute qu'il prendra sur ce dernier point des informations plus précises. Il fait observer qu'en vue de prévenir les accidents de ce genre, on munit de protecteurs dans les pays étrangers non seulement le bureau central, mais encore chaque poste d'abonné. Un des ingénieurs de l'Administration, M. Estaunié, s'est toujours opposé à l'emploi de protecteurs et de fusibles, bien qu'il soit lui-même l'inventeur d'un fusible. On pourrait, sans méconnaître le génie français, commencer par utiliser les découvertes appliquées par les pays étrangers, dans un domaine où ils ont sur nous une avance indéniable.

M Darcq demande si, parmi les réseaux étrangers pourvus de protecteurs, il en est qui soient, comme à Paris, entièrement souterrains.

M. de Montebello ne peut donner ce renseignement à la commission. Il dit seulement que, dans un ouvrage tout récent sur les téléphones, un inspecteur des postes et télégraphes, M. Schlis, affirme la nécessité de munir de protecteurs les répartiteurs des centraux et les postes d'abonnés, même dans le cas d'un réseau souterrain.

M. Darcq pense que M. de Montebello devait faire allusion à des réseaux aériens.

M. Giraudeau dit que tel est, en effet, le cas pour le réseau téléphonique de Londres.

Il y a lieu, toutefois de remarquer qu'à Londres même, les nouvelles lignes sont souterraines et qu'elles sont, comme les câbles aériens munies de fusibles, au nombre de six entre l'abonné elle poste.

...

RAPPORT suite

Il ne suffit pas, Messieurs, que les services téléphoniques fonctionnent normalement et d'une façon satisfaisante, il faut encore que les abonnés soient garantis contre la suppression totale de ces services par suite d'un accident, d'un sinistre, d'un cas de force majeure quelconque, comme l'incendie de Gutenberg, qui a privé de toutes communications 20.000 abonnés de Paris, et de communications normales avec la province et l'étranger, tous les abonnés de Paris.

Des précautions indispensables sont à prendre en vue de parer à cette éventualité dans l'avenir.

L'une de ces précautions consiste :

1° A ne mettre dans chaque bureau qu'un seul multiple de 6 à 10.000 abonnés.

2° A séparer totalement le service interurbain, c'est-à-dire des communications avec la province et l'étranger. Cette mesure a été préconisée depuis longtemps par l'A. G. .

La seconde de ces précautions consiste à relier directement, sans passer par des sous-sols intermédiaires, tous les bureaux entre eux. De cette façon un bureau disparaissant, le fonctionnement entre les autres resterait assuré.

Nous avons vu, pendant 4 ou 5 jours après l'incendie, les abonnés de Saxe sans communications avec ceux de la Villette ; ces deux bureaux étaient en effet reliés par l'intermédiaire du sous-sol du bureau central ; et nous pourrions citer d'autres exemples.

Il ne faut pas seulement songer aux inconvénients d'un incendie pour les abonnés ; mais aussi à ceux qui peuvent en résulter pour les petites téléphonistes. C'est grand dommage qu'un abonné soit privé de communications, mais c'est plus grand dommage encore qu'une téléphoniste soit privée de l'existence et pelisse brûlée ou asphyxiée dans un incendie.

Les constatations faites par ceux qui ont été témoins du récent incendie de Gutenberg ont mis en lumière la nécessité de certaines précautions particulièrement urgentes en vue d'éviter les sinistres de ce genre et de sauvegarder l'existence des employées.

1° On a d'abord constaté que la fumée qui avait envahi le sous-sol avait rendu dès le début la tâche du personnel et des pompiers absolument impossible. Il y aurait donc lieu de

construire à l'avenir des sous-sols aérés et éclairés et non des cadres sans air et sans lumière. Ainsi serait évité l'envahissement de ces sous-sols par la fumée, et, facilitée une lutte efficace contre tout commencement d'incendie.

2° On a constaté, en second lieu, que le feu s'est communiqué aux étages par la montée des câbles du quatrième, véritable cheminée d'aération d'une très grande hauteur. Il faudrait donc isoler la montée des câbles du reste du bâtiment et trouver le moyen de permettre une séparation rapide de cette montée et des multiples en cas de sinistre. A Gutenberg, les câbles circulaient dans une cheminée de maçonnerie, fermée du côté des salles par des battants en bois. A Wagram, les câbles montent à jour le long de conduisant au bureau.

3° On a constaté, en troisième lieu, que, dans chaque salle, l'espace compris entre les deux parties de chaque multiple étant très restreint, 1 m. 50 environ, des appels d'air se sont produits, qui ont activé l'incendie.

Il est donc nécessaire, à l'avenir, de disposer les multiples non au milieu des salles, mais sur les côtés. De cette façon, pas d'appel d'air.

4° Une autre constatation a été la suivante : tout l'hôtel des téléphones a été envahi par les flammes, en un clin d'oeil, avec une rapidité déconcertante.

Pour faciliter le sauvetage, la nécessité apparaît donc d'installer les multiples au rez-de-chaussée seulement et de disposer dans le sous-sol les accumulateurs et le répartiteur général des lignés. Alors disparaîtra celle anomalie dangereuse qui consiste, à Saxe et à Wagram, par exemple, comme hier à Gutenberg, à placer les multiples aux étages, alors que le rez-de-chaussée est utilisé pour d'autres usages.

C'est une nécessité non moins urgente d'assurer à tous les bureaux de très larges issues, de façon à permettre l'évacuation rapide du personnel. Si le feu avait pris en semaine au bureau de la rue du Louvre, et malgré le sang froid dont les téléphonistes ont fait preuve à divers reprises, nous aurions eu à déplorer la perte de bien des existences. Chaque salle n'avait pour issues que deux portes s'ouvrant en dedans, ce qui est manifestement insuffisant pour laisser passer le flot des 200 dames de chaque salle.

Constatons aussi que la porte d'entrée du côté du Louvre était toujours fermée, sauf pendant les heures d'entrée du personnel.

Constatons enfin qu'il n'y a pas d'escaliers de secours, comme dans les théâtres, qu'on n'a pas disposé dans les escaliers des lampes à huile, pour parer au manque d'électricité, et qu'on s'est bien gardé d'imiter les grandes entreprises anglaises en installant des appareils de sauvetage.

5° En vue de diminuer, dans la mesure du possible, les risques d'incendie, il y aurait lieu d'éloigner le plus possible des multiples, les circuits de lumière, les conduites et becs de gaz. Presque à chaque instant, il se produit, en effet, dans les installations de lumière des courts-circuits qui parfois ont provoqué des commencements d'incendie.

6° Les isolants généralement employés par l'administration : paraffine, papier, gutta percha, éminemment inflammables, devraient être remplacés par des isolants moins dangereux.

7° Enfin, c'est une précaution élémentaire, indispensable, que celle qui consisterait à organiser dans les bureaux téléphoniques, le jour et la nuit, un service d'incendie. Que penser, quand on sait que, de 6 heures à 9 heures du soir, le sous-sol de Gutenberg était réglementairement désert, et qu'après 9 heures, il était gardé au rabais par des veilleurs n'ayant pas la moindre idée de ce qu'ils pouvaient avoir à faire. Il est de toute nécessité, non seulement de faire surveiller jour et nuit les bureaux par des veilleurs techniciens, mais encore d'installer dans chaque bureau un poste permanent de pompiers. Cette mesure serait plus efficace que la récente circulaire sur les précautions à prendre en cas de sinistre, circulaire qui paraît avoir beaucoup moins pour but de sauvegarder la vie des employées, que la précieuse existence du matériel.

Voilà, Messieurs, l'ensemble des réformes que vous propose l'A. G. des P. T. T. et la commission centrale des groupes téléphonistes. Aucune d'elles n'est irréalisable ; beaucoup peuvent être réalisées par de simples dispositions d'ordre intérieur. Quant à celles qui exigent, pour leur exécution des sacrifices pécuniaires, nous pensons que le Parlement n'hésitera pas à voter les crédits indispensables.

Il s'agit d'une oeuvre d'intérêt général au plus haut degré, puisqu'elle est liée au développement même du commerce et de l'industrie de notre pays.

Après que le premier effort aura été fait, il importera de maintenir le service téléphonique en harmonie avec les progrès de la science, et au niveau des besoins du public et de l'accroissement du trafic. M. Mesureur et M. de Lanessan ont proposé au Parlement, il y a quelques années, une combinaison financière qui permettrait d'assurer ce résultat ; cette combinaison consisterait à prélever, chaque année, sur les bénéfices réalisés dans la gestion des P. T. T. une somme proportionnelle à ces bénéfices et déterminée à l'avance.

En faisant la proposition que je viens de développer, l'A. G. a tenu à se conformer à l'article 2 de ses statuts aux termes desquels elle se propose « l'examen de toute réforme et de toute innovation se rattachant aux questions postales, télégraphiques ou téléphoniques. »

Nous espérons que le Parlement accueillera avec satisfaction l'initiative qu'elle prend aujourd'hui dans l'intérêt même du public et qu'en adoptant le plan des réformes qu'elle lui soumet, il mettra un terme à une situation fâcheuse et assurera à l'avenir le fonctionnement régulier du service téléphonique en France.

Un incendie au Gutenberg provisoire.

Un commencement d'incendie, qu'on s'est efforcé de cacher au public (naturellement !) a éclaté au **Gutenberg provisoire** dans le courant de décembre.

Un tuyau amenant de l'air comprimé avait été installé dans les sous sols pour nettoyer, par soufflage, les résidus métalliques restés dans les jacks des nouveaux multiples.

Comment un des fils, lumière avoisinant ce tuyau se trouva-t-il dénudé ? Comment la partie mise à nu vint-elle frôler le tube de fonte ! C'est ce que l'enquête n'a pu établir.

Toujours est-il que, dès que s'établit le contact, un court-circuit se produisit, une longue flamme jaillit et les plombs des fils de lumière sautèrent.

Les ouvriers n'eurent que le temps de jeter sur le foyer de l'incendie des seaux de sable. Il était temps, car le feu menaçait les répartiteurs.

Alors c'eût été la fin de tout !

M. Simyan et les millions dépensés par lui dans ce « four crématoire » que menace d'être un jour le Gutenberg provisoire, l'ont échappé belle !

Chantier de construction des Multiples Téléphoniques manuels provisoire de Gutenberg-Baraque, à l'étape du câblage, Mi-novembre 1908



L'on remarquera que les opérations de câblage sont exécutées en quasi-unanimité par des dames.



Chantier terminé, photo du Rez-de-chaussée et du premier étage.

Janvier 1909 La Commission Judiciaire de l'ASSOCIATION DES ABONNÉS AU TÉLÉPHONE a étudié la situation des abonnés du réseau de Paris (sinistrés ou non sinistrés) victimes de l'incendie de Gutenberg. Elle a estimé que ces abonnés avaient droit (sinistrés ou non) à un dégrèvement total ou partiel et éventuellement à des dommages-intérêts pour le préjudice causé. L'Association se met à la disposition de tous les adonnés pour les procédures à engager à cet effet.

Février : L'incendie du bureau central téléphonique de Gutenberg ayant rendu inutilisables environ 60.000 fils, supprimé totalement la communication de 18.000 abonnés, et supprimé partiellement celle des autres abonnés de Paris, on a pu se demander justement si les abonnés parisiens au téléphone, devraient payer intégralement le trimestre de leur abonnement, pour la période d'octobre 1908 à janvier 1909.

Dès la rentrée des Chambres, M. le sous-secrétaire d'Etat était l'objet d'interpellations à ce sujet ; ces interpellations furent discutées dans la séance du 6 novembre 1908, et M. Simyan répondit, alors à ses interpellateurs :

Je n'ai pas besoin de dire que, pour les abonnés sinistrés, nous ne réclamerons nullement le prix de l'abonnement pour la période où ils auront été privés de communication. Cela va de soi.

Quant à la proposition formulée par l'honorable M. Maurice Barrés, de ne faire payer par les abonnés des autres régions de Paris qu'une partie de l'abonnement, nous avons soumis la question à M. le ministre des finances ; nous ne croyons pas, quant à nous, qu'il soit possible d'accorder une réduction et voici pour ce quoi. Quand nous augmentons le nombre des abonnés dans le réseau téléphonique de Paris, nous n'imposons pas aux abonnés anciens, pas plus qu'aux nouveaux, une augmentation de prix de l'abonnement. Quand le prix de l'abonnement a été fixé pour le réseau de Paris, il n'y avait qu'un nombre d'abonnés extrêmement restreint, a nombre qui s'est augmenté et qui est arrivé à près de 50.000 à l'heure actuelle, et qui augmente tous les ans de 4.000 à 5.000 unités. Nous ne demandons pas aux abonnés d'augmentation toutes les fois que nous leur donnons des communications nouvelles. ...»

Mars : D'autre part, comme suite au sinistre de Gutenberg, deux procès sont intentés contre l'administration par les soins de l'Association : un abonné sinistré réclame des dommages-intérêts, et un abonné non sinistré — M. de Montebello — demande une réduction du dernier trimestre 1908.

On sait que les abonnés non sinistrés qui ont refusé de payer tout ou partie du dernier trimestre 1908, ont été coupés, puis menacés de saisie. Nous ne voulons pas qualifier la brutalité de ce dernier procédé, absolument insolite, après les promesses officielles et formelles qui nous avaient été faites en sens contraire, et, au moment où la justice était saisie du différent. Les tribunaux apprécieront. Les abonnés qui ont expressément réservé leurs droits avant de payer, comme nous le leur avions conseillé, pourront profiter ultérieurement, des décisions judiciaires.

Quant au dégrèvement de droit des abonnés sinistrés, voici quelle décision a été prise à cet égard par arrêté ministériel :

L'interruption de service est réputée avoir pris fin à la date uniforme du 31 décembre 1908, pour les abonnés au réseau téléphonique de Paris des séries 100, 200 et 300, qui, à la suite de l'incendie du bureau central téléphonique de Gutenberg, ont été privés de l'usage de leur communication et ont vu cette communication rétablie avant la fin de l'année 1908, sans avoir été, au préalable, reliés aux bureaux centraux de la périphérie.

Les dangers des nouvelles installations.

Monsieur le Président,

Nous prenons la liberté d'attirer votre attention, à nouveau, sur les faits et gestes de l'Administration des Téléphones.

Vous savez qu'après l'incendie de Gutenberg, un poste provisoire fut établi rue du Louvre dans un immeuble nullement approprié à recevoir une pareille installation. Or, indépendamment des avis donnés par l'architecte de cet immeuble, concernant la force de résistance de l'édifice, MM. les Ingénieurs de l'Administration, fort peu soucieux de l'existence des malheureuses femmes chargées d'assurer le service, continuent à entasser les multiples, étages sur étages, que l'on consolide ensuite par l'adjonction de poutres en fer, tant bien que mal, et se disposent encore à ajouter au 4^e étage, un nouveau répartiteur, qui ne pèse pas moins de 25.000 kilos !!!!

D'où grand effroi du personnel.

Nous venons donc vous demander, Monsieur le Président, s'il en est temps encore, de faire une enquête urgente à ce sujet; car on ne saurait admettre, ni tolérer qu'après un exemple aussi cruel qui aura pu coûter la vie à tant de personnes, une administration, expose ainsi, malgré les avis de personnes compétentes, son personnel à périr sous l'éboulement d'un édifice, dû à la trop grande charge qu'on lui impose.

Outre le point de vue humanitaire qui prime tout, n'y a-t-il pas aussi un nouveau danger pour les abonnés d'être privés de communiquer avec la Province par suite de celle nouvelle « incurie administrative » ?

De plus on paraît avoir oublié en haut lieu l'inconvénient de centraliser tous les services dans un même immeuble, puisqu'on recommence, à « titre provisoire » il est vrai. Mais-nous savons ce que dure le provisoire !!!

Nous osons espérer que notre cri d'alarme ne restera pas sans être entendu, et nous comptons, Monsieur le Président, sur tout votre dévouement bien connu des employés et abonnés du téléphone, pour empêcher, par tous les moyens légaux, l'Administration d'être la cause d'un nouveau cataclysme.

Au cas où vous désireriez de plus amples informations, je me tiens à votre disposition.

Veuillez agréer, Monsieur le Président, l'assurance de ma haute considération distinguée.

Un incendie au Central. De l'Intransigeant (10 avril).

Ça n'a vraiment pas été long ! Il y a neuf jours à peine le 1er de ce mois, « L'intransigeant » criait casse-cou à M. Simyan.

« Un sinistre est imminent au Central, lui disait un Renseigné, et tout est prêt pour la catastrophe ».

M. Simyan prit cela pour un poisson d'avril ; il eut tort, malgré la date ; et il est probable que notre renseigné l'était bien, puisque avant hier mercredi — neuf jours après son article — les événements confirmaient son avertissement. Que l'on dise après cela que « L'intransigeant » exagère !

Dans l'après-midi de mercredi (7 avril), en effet, les meubles nouveaux installés depuis une dizaine de mois dans la salle E du 5^e étage, prirent feu et furent détruits.

Bien entendu cet accident est dû à l'incurie de l'administration de M. Simyan.

Les câbles des appareils étaient mal disposés ; l'un d'eux à nu, au lieu d'être enfermé comme tous le devraient être, vint croiser celui du moteur, et le feu prit aussitôt, en raison de la différence des potentiels.

Le service fut interrompu pendant plusieurs heures ; il ne put qu'en partie être repris le lendemain. On a installé, provisoirement, 18 postes volants dans les salles du bas.

Vous voyez, ajoute l'employé qui nous renseigne, reprit-il n'y a pas à craindre de notre part le moindre sabotage. L'administration s'en charge, nous n'avons qu'à la laisser faire. Cependant, parmi nos revendications, figure celle-ci : Que des mesures préventives soient prises contre un incendie probable du-Central.

L'accident survenu montre le cas que l'on en a fait. »

Bravo! M. Simyan.. Et encore casse-cou. Toujours casse-cou. Casse-cou de tous côtés.

Juin : La gabegie continue de plus belle dans l'administration.

Faut-il rappeler l'affiche suivante, qui fut placardée dernièrement par les postiers, et qui contenait les accusations les plus, graves ?

Reproduisons-la, à titre documentaire, pour ceux de nos lecteurs qui n'en auraient pas eu connaissance :

« Malheureusement pour les contribuables, l'administration de M. Simyan ressemble à celle de la marine. Ce sont partout les mêmes dilapidations, les mêmes gaspillages. Avec M. Simyan, la gabegie a été érigée en système. Homme d'affaires, — et de quelles affaires ! — ce parvenu devait introduire dans notre administration les pratiques spéciales qui lui étaient familières.

En tête à tête avec les représentants de la grande industrie, il a conclu, sous le manteau, des marchés de plusieurs millions ; à l'instigation des rabatteurs et sans consulter son conseil d'administration, il a engagé l'Etat dans des opérations ruineuses. A prix d'or, il a loué des immeubles inutilisables. Par exemple, rue du Louvre, après l'incendie de

Gutenberg, il a acheté d'urgence à une maison suédoise pour 600.000 ou 700.000 francs d'appareils actuellement abandonnés dans un sous-sol du bureau de Passy. Des millions ont été inutilement engloutis dans des transformations continuelles sans autres résultats que d'enrichir deux maisons américaines, maîtresses du réseau téléphonique de Paris. D'un trait de plume, M. Simyan a exonéré un fournisseur ami d'une retenue de plusieurs centaines de mille francs.

Gutenberg inondé . imprévoyance invraisemblable.

— Les câbles sabotés par l'eau et par les rats.

L'incurie administrative ne fait que croître et embellir. Chaque jour nous apporte de nouveaux incidents, qui seraient burlesques, s'ils ne dénotaient un état de choses profondément triste.

Quand le Gutenberg provisoire fut élevé, il fut aisé de pronostiquer que cette fragile bâtisse, construite en dépit du bon sens, ne causerait que des mécomptes.

A nos critiques et à celles des journaux l'administration répondit... que toutes les précautions étaient prises contre l'incendie. Aussi le Gutenberg provisoire n'a-t-il pas été brûlé ; il a été inondé et de la façon la plus grotesque, par une averse qui a crevé la toiture. Il fallait vraiment que cette toiture fût bien solide pour ne pas pouvoir supporter l'eau du ciel ! On n'avait pas pensé qu'il pleuvait quelquefois à Paris ; on ne peut pas tout prévoir !

Mais laissons la parole au *Matin* du 4 juin ;

L'incident le plus grave eut pour théâtre les légers baraquements (oh combien!) qui abritent les services téléphoniques de Gutenberg depuis l'incendie de l'Hôtel des téléphones. L'eau, pénétrant à torrents par les fissures de la frêle toiture se répandit sur les multiples, noyant les câbles et occasionnant dans les communications la perturbation la plus complète.

Le personnel s'empressa de jeter de la sciure pour absorber l'inondation et empêcher les courts circuits qui auraient pu en résulter. M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, avisé de l'inondation, accourut aussitôt en auto, parcourut les salles et ne se relira qu'après avoir constaté qu'aucun danger sérieux n'était à redouter. »

Une simple interruption de quelques jours pour des centaines d'abonnés, est-ce que cela est sérieux pour un Sous-Secrétaire d'Etat ? Ce chef responsable d'un grand service, qui n'a rien su prévoir, et qui arrive en auto après l'accident — toujours trop tard comme les carabiniers d'Offenbach — ne rappelle-t-il pas la fable du Lièvre et de la Tortue ? Au lieu de courir si vite (même en auto!), mieux vaudrait partir à point.

Le 1er mai, il y avait eu une alerte très vive rue de Grenelle. On venait de s'apercevoir que cinq câbles téléphoniques étaient hors de service. Nul doute, c'est un acte de sabotage caractérisé : C. G. T. ! Grève générale!.. Vite un communiqué à la presse! ..

Mais après une enquête sommaire on se ravise. Et un deuxième communiqué officieux laisse entendre que le sabotage pouvait bien avoir été commis... par les rats. Voyez le *Petit Parisien* du 2 mai.:

M. Gaucher, inspecteur des téléphones, vient de revêtir la blouse bleue et de descendre dans les égouts pour rechercher les points de rupture. Il s'est fait accompagner par deux chefs d'équipe: MM. Grisard et Colin, qui portaient des falots. Il est très probable que les résultats de l'enquête de l'inspecteur seront sensiblement identiques à ceux des enquêtes qui sont faites fréquemment, pour des accidents de même nature : on constatera très probablement que les rats ont rongé les enveloppes des câbles qui, par suite, ont été inondés ».

Le lendemain l'administration se ravise encore : troisième communiqué, troisième version :

Des recherches ont été poursuivies au cours de la journée, au sujet des défauts qui s'étaient révélés dans la journée d'hier, vers 5 heures du soir, sur 5 câbles téléphoniques.

Trois de ces câbles sont réparés, les autres le seront vraisemblablement dans la journée de demain;

Les constatations faites ne donnent pas lieu de penser que l'origine des défauts ait été intentionnelle, La simultanée tout à fait anormale de ce grand nombre d'interruptions provient d'un barrage qui avait été établi dans l'égout pour la chasse d'eau et, qui avait déterminé une élévation exceptionnelle du niveau.

Des fissures préexistantes dans les enveloppes des câbles ont été ainsi atteintes et ont permis l'introduction de l'eau dans les câbles, et déterminé par suite leur mise hors de service. »

Quant à la véritable version, c'est que l'incurie règne à tous les degrés de l'administration, et que le matériel, ni surveillé ni entretenu, se dégrade chaque jour de plus en plus.

L'incurie administrative ne fait que croître et embellir.

Chaque jour nous apporte de nouveaux incidents, qui seraient burlesques, s'ils ne dénotaient un état de choses profondément triste.

Quand le Gutenberg provisoire fut élevé, il fut aisé de pronostiquer que cette fragile bâtisse, construite en dépit du bon sens, ne causerait que des mécomptes. A nos critiques et à celles des journaux l'administration répondit... que toutes les précautions étaient prises contre l'incendie. Aussi le Gutenberg provisoire n'a-t-il pas été brûlé ; il a été inondé et de la façon la plus grotesque, par une averse qui a crevé la toiture. Il fallait vraiment que cette toiture fût bien solide pour ne pas pouvoir supporter l'eau du ciel! On n'avait pas pensé qu'il pleuvait quelquefois à Paris ; on ne peut pas tout prévoir !

Mais laissons la parole au *Matin* du 4 juin ;

«L'incident le plus grave eut pour théâtre les légers baraquements (oh combien!) qui abritent les services téléphoniques de Gutenberg depuis l'incendie de l'Hôtel des téléphones. L'eau, pénétrant à torrents par les fissures de la frêle toiture se répandit sur les multiples, noyant les câbles et occasionnant dans les communications la perturbation la plus complète.

«Le personnel s'empressa de jeter de la sciure pour absorber l'inondation et empêcher les courts circuits qui auraient pu en résulter. M. Simyan, sous-secrétaire d'Etat, avisé de l'inondation, accourut aussitôt en auto, parcourut les salles et ne se relira qu'après avoir constaté qu'aucun danger sérieux n'était à redouter. »

Une simple interruption de quelques jours pour des centaines d'abonnés, est-ce que cela est sérieux pour un Sous-Secrétaire d'Etat ? Ce chef responsable d'un grand service, qui n'a rien su prévoir, et qui arrive en auto après l'accident — toujours trop tard comme les carabiniers d'Offenbach — ne rappelle-t-il pas la fable du Lièvre et de la Tortue ? Au lieu de courir si vite (même en auto!), mieux vaudrait partir à point.

Le 1er mai , il y avait eu une alerte très vive, rue de Grenelle. On venait de s'apercevoir que cinq câbles téléphoniques étaient hors de service. Nul doute, c'est un acte de sabotage caractérisé : C. G. T. ! Grève générale!.. Vite un communiqué à la presse! ..

Mais après une enquête sommaire on se ravise. Et un deuxième communiqué officieux laisse entendre que le sabotage pouvait bien avoir été commis... par les rats.

Voyez le *Petit Parisien* du 2 mai.:

« M. Gaucher, inspecteur des téléphones, vient de revêtir la blouse bleue et de descendre dans les égouts pour rechercher les points de rupture. Il s'est fait accompagner par deux chefs d'équipe: MM. Grisard et Colin, qui portaient des falots. Il est très probable que les résultats de l'enquête de l'inspecteur seront sensiblement identiques à ceux des enquêtes qui sont faites fréquemment, pour des accidents de même nature : on constatera très probablement que les rats ont rongé les enveloppes des câbles qui, par suite, ont

été inondés ».

Le lendemain l'administration se ravise encore : troisième communiqué, troisième version :

« Des recherches ont été poursuivies au cours de la journée, au sujet des défauts qui s'étaient révélés dans la journée d'hier, vers 5 heures du soir, sur 5 câbles téléphoniques.

« Trois de ces câbles sont réparés, les autres le seront vraisemblablement dans la journée de demain;

« Les constatations faites ne donnent pas lieu de penser que l'origine des défauts ait été intentionnelle, la simultanée tout à fait anormale de ce grand nombre d'interruptions provient d'un barrage qui avait été établi dans l'égout pour la chasse d'eau et, qui avait déterminé une élévation exceptionnelle du niveau.

« Des fissures préexistantes dans les enveloppes des câbles ont été ainsi atteintes et ont permis l'introduction de l'eau dans les câbles, et déterminé par suite leur mise hors de service. »

Quant à la véritable version, c'est que l'incurie règne à tous les degrés de l'administration, et que le matériel, ni surveillé ni entretenu, se dégrade chaque jour de plus en plus.

Juillet : Que devient le bâtiment incendié ?

Pourquoi les travaux ne sont pas commencés. Voici dix mois que le l'incendie a dévoré Gutenberg laissant que les quatre murs et quelques planchers.

Qu'a-t-on, fait depuis lors pour remettre l'immeuble en état ?

La réponse est simple : Rien !

Il est entendu cependant que les baraquements appuyés à l'édifice ne sont que provisoires : mais ce provisoire peut durer longtemps, puisque le premier coup de pioche n'a pas encore été donné à l'hôtel des téléphones.

Ce qui est plus grave, c'est que la situation de l'immeuble incendié commence à devenir critique, si l'on en croit l'organe du premier arrondissement :

« Les planchers, déclare notre confrère, commencent à fléchir à l'intérieur sur leurs poutres, tandis qu'à l'entour du bâtiment l'échafaudage ne tient plus que par miracle ! Les cordes qui joignent les madriers, les montants, les mâts pourrissent.

« Qu'attend-on au ministère pour donner l'ordre de mise en marche des travaux reconnus nécessaires ?

« Ce retard est peut-être motivé par l'étude du projet d'annexion du terrain de l'immeuble portant le numéro 53 de la rue Jean Jacques-Rousseau ?

« S'il en est ainsi, que l'administration de l'Etat agisse promptement, en s'entendant avec la Ville de Paris pour résoudre ce problème consistant en la mise à l'alignement du 53 de la rue Jean-Jacques-Rousseau.

« Il y a intérêt public à ce qu'une décision soit prise d'urgence dans ce sens.

« Nous savons que M. le sous-secrétaire d'Etat des postes et télégraphes est partisan de ce projet ; de là à une solution définitive il n'y a qu'un pas à franchir, mais il faut le vouloir.

« Allons... M. Simyan, nous attendons votre décision qui ne peut plus être différée davantage.

Le prolongement indéfini du status quo serait la démonstration de voire impuissance ou de votre irrésolution, ce à quoi nous nous refusons de croire. »

Attend-on que l'écroulement vienne compléter l'oeuvre du feu ?

Si l'on en croit certain bruit, ce serait un motif assez piquant qui aurait empêché de procéder aux travaux. Voici, en effet, l'explication que donne le Figaro :

M. Simyan serait mis en » quarantaine par ses collègues et par M. Clemenceau lui-même qui entendent libérer l'administration postale de sa présence.

Et comme son projet est, paraît-il, insuffisamment étudié et n'offrirait pas les garanties qu'on est en droit d'exiger, les ministres le renvoient impitoyablement pour modifications et améliorations à M. Simyan.

Et, conclut le Figaro, « voilà un sous-secrétaire d'Etat mis en quarantaine par ses collègues qui s'épuisent à rechercher les moyens de lui montrer qu'on en a assez de lui... et il refuse de le comprendre ! »

Est-ce vrai ?

Extrait d'une conférence de M. H.-E.-A. André, faite à la Société Internationale des électriciens, et publiée dans le bulletin de juin 1909.

...

« La France, depuis 1906, est entrée dans la voie du progrès téléphonique et toutes les mesures ont été prises pour hâter, autant que possible, la transformation en batterie centrale tant désirée par le public parisien. Hâtons-nous de dire que, si le désastre de Gutenberg n'avait pas eu lieu, cette transformation serait aujourd'hui chose faite. On aurait donc mauvaise grâce à ne pas accorder le délai moral et matériel nécessaire pour permettre de réparer les dommages occasionnés par cet incendie.

...

Juillet 1909 Après dix mois d'hésitations et d'atermoiements, on s'est enfin décidé, à la fin de juillet, à démolir l'immeuble de Gutenberg incendié l'an dernier. Nous avions signalé les dangers d'écroulement de ces demi-ruines branlantes qu'on avait, avec beaucoup de peine, imparfaitement consolidées.

Ce ne sera pas l'oeuvre d'un jour. Le central de Gutenberg se trouve, en effet, dans des conditions qui rendent cette opération difficile.

Le manque d'espace nécessitera des précautions minutieuses; il faudra trois mois au moins pour faire table rase de l'immeuble, de la toiture aux fondations.

Ensuite les travaux de reconstruction pourront être entrepris.

Sur quel plan ? Il n'est pas encore possible de le dire; les crédits ne sont pas votés. On étudie .

Gutenberg menacé d'écroulement.

La Liberté a confirmé les craintes que nous manifestions au sujet d'un écroulement possible de l'ancien « Gutenberg »:

En rendant compte de l'inondation qui s'est produite au bureau téléphonique provisoire de Gutenberg, nous signalions l'état lamentable de l'échafaudage qui fut dressé contre les murs du bâtiment sinistré au lendemain de l'incendie. Les cordages usés menaçaient de se rompre, les charpentes s'inclinaient d'une façon inquiétante. Il y avait là un danger permanent non seulement pour le personnel de Gutenberg-baraque, mais aussi pour les passants qui circulent rue du Louvre et rue Jean-Jacques Rousseau. Après la publication de la Liberté, des ordres furent donnés à l'architecte, M Binet, pour que la solidité de l'échafaudage fut vérifiée et que l'on procédât, s'il y avait lieu, aux réparations nécessaires.

Or, au cours de cette visite on s'aperçut que ce n'était pas seulement la solidité de l'échafaudage qui était plus que compromise, mais celle du bâtiment tout entier. Une fissure profonde s'était produite au faite de l'immeuble dans la partie située vers la rue Jean-Jacques-Rousseau. Un bloc de pierres pesant ensemble plus de dix mille kilos, ne tenait que par un miracle d'équilibre et sa chute aurait provoqué une véritable catastrophe. Il y eut un vif émoi dans le haut personnel, mais le fait fut tenu rigoureusement secret afin de ne pas faire connaître cette nouvelle manifestation de l'incurie administrative.

On étaya le bloc par un savant système de charpentes qui viennent s'appuyer contre le mur de l'Hôtel des postes et qui sont aussi dissimulées que possible à la vue du public.

D'autres parties du bâtiment ont été également étayées, notamment vers la rue du Louvre, mais là les appuis sont absolument invisibles du dehors.

Le danger d'un écroulement définitif des ruines de Gutenberg est donc momentanément écarté, mais qu'attend-on pour faire jeter bas les restes de ce bâtiment inutile qui, s'ils ne tombent pas sous la pioche des démolisseurs, tomberont un jour ou l'autre sur la tête des passants et du personnel des téléphones ?

(Nous disons d'autre part comment notre campagne et celle de la Liberté ont enfin décidé l'Administration à entreprendre une démolition urgente. — N. D. L. R.).

Octobre 1909 Autre conséquence : pour les opératrices .

Dans le bureau de Gutenberg provisoire il n'a pas été possible de placer des jacks généraux d'abonnés dans les groupes de départ, de sorte que toutes les communications doivent actuellement être établies avec l'aide d'une opératrice d'arrivée E.

Lorsque le multiple sera ultérieurement transféré dans son local définitif, les groupes de départ seront munis de jacks généraux, de sorte que, dans ce cas, les communications demandées pour un abonné du multiple pourront être données sur le groupe de départ même. Actuellement, l'opératrice de départ D doit toujours recourir à une opératrice d'arrivée E.

...

Ce nouveau multiple devait permettre à l'administration de donner aux abonnés un service téléphonique très efficace, même supérieur à celui qui existait avant l'incendie. ...

Décembre C'est désormais décidé: Gutenberg sera décentralisé.

On n'entassera plus multiples sur multiples dans ce bâtiment. Nous nous en félicitons. La leçon de l'incendie, sur ce point au moins, aura été comprise.

C'est la solution que nous avions toujours préconisée.

Voici en effet ce que nous lisons dans un des organes du premier arrondissement (Paris 1er arrondissement) :

« L'incendie qui détruisit, le 20 septembre 1908, l'Hôtel des Téléphones dit « Gutenberg » eut pour conséquence de provoquer une étude approfondie de la réorganisation de cet important service public.

« Le ministère des Travaux Publics, des Postes et Télégraphes, avant de prendre une résolution définitive examina la question sous les deux aspects où elle se présentait : le premier inclinait à donner une extension plus considérable à ce service, tandis que le second était favorable à la décentralisation : c'est à cette dernière solution qu'il vint d'accorder ses préférences.

« Il ne nous appartient pas d'émettre un avis personnel dans une question aussi complexe, si ce n'est que les raisons qui ont, semble-t-il, déterminé cette mesure nous paraissent, excellentes en ce qu'elles ménagent les intérêts des abonnés au téléphone, c'est-à-dire ceux du plus grand nombre.

En effet, la décentralisation des postes téléphoniques, leur dispersion, réduirait au minimum, les conséquences toujours possibles d'un nouveau sinistre qu'un court-circuit, peut,

hélas ! provoquer, en dépit des précautions les plus minutieuses prises pour l'éviter. »

Notre confrère cite ensuite une correspondance échangée entre M. Maurice Barrés, député du 1^{er} arrondissement, et M. Millerand.

De la réponse du Ministre des P. T. T. nous détachons le passage suivant particulièrement caractéristique :

« J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'il n'est pas dans mes intentions de donner un grand développement au bureau Central téléphonique qui va être reconstruit sur l'emplacement de l'ancien bureau détruit. Le terrain précédemment occupé par le service téléphonique sera donc suffisant pour répondre aux besoins de la nouvelle installation. »

Il y a eu près de quinze mille abonnés sinistrés, répartis entre tous les bureaux de Paris, sauf celui de la Villette qui était indemne. Plus, de huit mille appartenaient à Gutenberg et avaient été privés de téléphone, *il y a quinze mois*, par l'incendie.

Au point de vue des dégrevements, il n'y a aucun doute pour les abonnés sinistrés dont l'interruption, malheureusement, sera bien supérieure à quinze jours. Le prix de leur abonnement sera diminué en proportion de la durée d'interruption. L'administration poursuit le travail en relevant pour chaque abonné la date à laquelle ses communications ont été suspendues.

Janvier 1910 Bilan des travaux exécutés par l'administration.

La remise en état des lignes de la circonscription de Gutenberg détériorées par l'incendie a nécessité de la part du personnel, à tous les degrés, un effort constant et soutenu qui a permis de rétablir toutes les communications dans un délai de six semaines environ.

Les opérations qu'il a été nécessaire de faire sont multiples ; elles peuvent être divisées en trois catégories :

1° Déblaiement du sous-sol ;

2° Constitution d'un réseau provisoire ;

3° Remise en état du répartiteur et rétablissement de toutes les lignes urbaines, suburbaines et interurbaines.

1° Déblaiement du sous-sol.

— Les opérations de déblaiement du sous-sol ont été accomplies par les équipes d'ouvriers du service des lignes souterraines. Les travaux y relatifs ont été entrepris et menés à bien sans interruption le jour et la nuit (Cinquante tonnes environ de débris, fers, bois, cuivre, plomb, ont été enlevées). Il ne restait du répartiteur général d'entrée que le bâti en fer, dont une partie même a dû être remplacée.

(Voir les bulletins précédents (juillet-novembre 1909))

2° Constitution du réseau provisoire.

— Le réseau provisoire constitué dès les premiers jours qui ont suivi l'incendie comprenait les lignes officielles, les lignes des cabines publiques de la circonscription de Gutenberg, celles desservant un certain nombre de services, les banques, les grands magasins, les journaux, etc., etc. En plus des cabines existantes, un certain nombre de nouvelles cabines ont été ouvertes au public dans les établissements, les maisons de crédit, etc., etc.

Toutes ces lignes ont été reliées aux bureaux centraux téléphoniques où il existait des annonceurs disponibles. Les câbles auxiliaires qui reliaient ces bureaux à Gutenberg ont été, après vérification de leur état et au besoin après leur réparation, raccordés métalliquement dans le sous-sol de Gutenberg pour constituer les lignes : auxiliaires directes entre ces divers bureaux et leur permettre ainsi de faire face aux exigences nouvelles de l'exploitation.

Les lignes interurbaines ont été rattachées directement aux bureaux de la périphérie. Les lignes suburbaines qui passaient en coupure dans les bureaux de la périphérie ont été normalement raccordées sur les annonceurs disponibles qu'ils possédaient.

Les grands circuits ont fonctionné quatre jours après l'incendie. Ceux de Londres, Bruxelles, Francfort, le lendemain même de cette catastrophe à 7 h. 30 m du soir. Le 30 septembre, 416 circuits avaient été temporairement rétablis.

Le 1^{er} octobre furent commencés les travaux de l'installation définitive des circuits interurbains et suburbains dans le nouveau bâtiment situé 29 rue du Louvre.

3° Remise en état du répartiteur général d'entrée. Rétablissement de toutes les lignes.

— Le répartiteur général d'entrée du bureau de K contenait 300 têtes verticales en bois servant au raccordement de 300 câbles à 112 paires ; 250 de ces organes avaient été atteints par le feu ; 50 environ ont pu être réutilisés après avoir au préalable subi les réparations nécessaires.

Il a donc été nécessaire de faire fabriquer par l'industrie privée les têtes en bois nécessaires et les réglettes en ébonite à 28 paires de plots qui constituent leur appareillage. Elles ont été équipées, montées et mises en place par le personnel ouvrier de l'administration.

Les câbles aboutissant à ces têtes verticales avaient été atteints par l'incendie ou détériorés par l'eau projetée à profusion dans le sous-sol.

Il a été nécessaire sur chacun d'eux de remplacer des sections ayant une longueur variable suivant la profondeur de l'humidification.

Des soudures en très grand nombre et des opérations nombreuses de câblage à partir des chambres de raccordement ont dû être effectuées.

Tous les fils ont dû être reconnus dans les divers câbles à 56, 112 et 224 paires avant de pouvoir opérer les soudures.

Le personnel ouvrier de la Direction des Services téléphoniques de Paris, renforcé par un certain nombre d'ouvriers venu de province, a seul pris part à ces délicates et nombreuses opérations.

En temps normal une équipe de cinq hommes met deux jours pour remplacer une tête de câble. Le travail ayant pu être divisé, une équipe reconnaissait les fils et les soudait ; une autre équipe préparait la tête verticale sur laquelle sont rattachés les conducteurs.

Les premiers câbles rétablis ont été mis en service sur 18 standards installés aux anciens vestiaires par les agents mécaniciens du bureau K ; cette installation a été faite dans des conditions de rapidité extraordinaires, nuit et jour de nombreux ouvriers y ont travaillé. Trois semaines après l'incendie près de 1800 lignes d'abonnés étaient rattachées sur ces standards ; ces abonnés avaient ainsi un service partiel ; ils pouvaient demander des communications.

Les travaux de réinstallation du répartiteur général d'entrée se poursuivaient au sous-sol ; 20.000 fils de jonctions pour abonnés, 500 fils pour lignes auxiliaires ont été placés pour réunir les têtes verticales aux réglettes horizontales où venaient aboutir les câbles des nouveaux multiples. 500.000 mètres de fils jarrettières ignifugés à deux ou trois conducteurs ont été affectés à cet usage.

Grâce à l'énergie et au dévouement incomparable des agents et ouvriers du service technique du bureau de Gutenberg ; grâce aussi à la présence constante des ingénieurs, du chef du poste central et du personnel de surveillance, les 25.000 lignes avaient été soudées, vérifiées et mises en bon état de fonctionnement à la date fixée par l'Administration aux constructeurs pour la livraison des nouveaux multiples.

Pendant la durée de ces travaux qui se sont poursuivis nuit et jour, les lignes desservant les ministères, celles des services publics et celles de la presse avaient été provisoirement détournées et rattachées aux bureaux centraux téléphoniques du réseau de Paris.

Quand on pense qu'il n'a fallu qu'un délai de six semaines pour réaliser ce tour de force vraiment extraordinaire, de rétablir toutes les communications urbaines au sous-sol de K et toutes les communications interurbaines et suburbaines dans le nouvel immeuble situé 29, rue du Louvre, on ne peut que féliciter l'Administration d'être arrivée à un tel résultat, et, certes, les abonnés ne peuvent que lui savoir gré d'avoir mis tant de zèle et d'énergie à reconstituer le réseau téléphonique de Paris.

Le sinistre de Gutenberg fut cause du rappel immédiat des représentants de l'Administration française qui se trouvaient en ce moment à Budapest, au premier Congrès international des Postes, Télégraphes et Téléphones.

Cette circonstance amena l'Administration française à convoquer toutes les nations à un nouveau Congrès qui aura lieu à Paris en 1910, date à laquelle on espère que le réseau téléphonique de Paris sera non seulement complètement réinstallé, mais sera, de plus, entièrement transformé en batterie centrale.

Des lignes aériennes et souterraines du réseau français.

— L'excellence des lignes téléphoniques françaises est universellement connue. Des perfectionnements, dus à l'ingénieur-en chef des Postes, Télégraphes et Téléphones, M. Lorain, ont donné aux lignes aériennes françaises une supériorité manifeste. Il est bon de rappeler que l'application si utile de l'air comprimé à la recherche des défauts qui sont occasionnés à l'enveloppe de plomb des lignes de câbles isolés au papier et au relèvement de leur isolement est due à M. Barbarat, ingénieur des Postes, Télégraphes et Téléphones, actuellement directeur de l'Office Tunisien. C'est vers la fin de l'année 1894 que M. Barbarat fit ses premiers essais du passage de l'air dans les câbles sous plomb isolés au papier qui sont de nos jours universellement adoptés dans les réseaux souterrains. De même de récents perfectionnements, dus à l'inspecteur des P. T. T. M. Gaucher, ont permis de rendre le réseau souterrain de Paris absolument irréprochable. Parmi ces perfectionnements nous citerons entre autres : la boîte de coupure système Gaucher qui facilite énormément le raccordement des lignes dans des chambres absolument étanches et disposées pour rendre très aisés les transferts des lignes d'un bureau à un autre. L'importance prépondérante des lignes dans tout système téléphonique, tout particulièrement en batterie centrale, permet donc de garantir pour la France un succès très aisé pour l'application de la batterie centrale intégrale, puisque son réseau de lignes est dès à présent établi dans les meilleures conditions possibles.

Du reste, comme le dit très bien l'ingénieur de l'Administration française des Postes, Télégraphes et Téléphones M. Milon, dans son excellente conférence sur l'état actuel de la téléphonie publiée en 1909, dans la deuxième partie des rapports préliminaires du Congrès international des applications de l'électricité tenu en 1908 à Marseille :

Si la France n'occupe pas sur cette liste (statistique) un rang particulièrement honorable, elle peut vraisemblablement se targuer, au contraire, de venir en tête des grandes nations européennes si l'on considère le pourcentage des localités pourvues d'un réseau téléphonique (4.644 réseaux en France contre 4.951 en Allemagne en 1906). Notons d'ailleurs qu'avec ces 4.644 réseaux et ces 295.000 km. de fils interurbains, il ne s'échange en France, en 1906, que 15.630.142 conversations interurbaines, tandis qu'en Angleterre il s'en échange 34.512.896 entre 1.328 réseaux et sur 206.000 km. de fils. Ce simple rapprochement fait ressortir d'une manière frappante le double point de vue

duquel on peut envisager le rôle du téléphone : ou le considérer surtout comme un merveilleux adjuvant aux transactions commerciales. et porter tout son effort sur les liaisons entre centres importants (ce qui a, par ailleurs, l'avantage d'assurer aux lignes un excellent rendement), ou estimer qu'il constitue un des bienfaits de la civilisation, qu'il importe tout d'abord de mettre à la portée du plus grand nombre.

Nous estimons, quant à nous, que le téléphone doit être exploité par l'Etat tout comme le ferait un industriel, c'est-à-dire qu'il faut, tout en mettant le téléphone à la portée du plus grand nombre, s'arranger de façon à écouler en même temps le plus grand nombre de conversations interurbaines et urbaines, puisque ces conversations sont sa raison d'être.

Ce résultat ne peut être obtenu que si le réseau interurbain et urbain, dans son ensemble, a été parfaitement bien étudié et établi d'après les principes exposés dans les quelques problèmes téléphoniques que nous étudions à la fin de cette conférence. Le public paie actuellement un prix très raisonnable pour chaque communication interurbaine, ce prix étant établi sur une base commerciale. Il serait à souhaiter qu'une base commerciale analogue servit à la fixation des tarifs appliqués aux conversations locales.

TRAVAUX EXÉCUTÉS PAR LA SOCIÉTÉ DE MATÉRIEL TÉLÉPHONIQUE G. ABOILARD ET Cie ET PAU LA MAISON THOMSON-HOUSTON.

Chacune de ces maisons fut chargée de livrer, monter et mettre en service un multiple complet de 10.000 abonnés, à batterie centrale, comprenant chacun 120 groupes de départ, 75 groupes d'arrivée et 15 groupes intermédiaires.

Les groupes de départ sont disposés sur la galerie et ne sont pas pourvus de jacks généraux, les groupes d'arrivée et intermédiaires sont disposés au rez-de-chaussée et sont pourvus de jacks généraux multipliés de trois en trois groupes.

Chacun de ces multiples a dû être relié à l'ancien répartiteur du sous-sol de K par une galerie souterraine pour permettre le passage des câbles à 21 paires, soie, coton et sous plomb. Le local fut divisé par une cloison provisoire en deux parts égales ; celle du côté Gutenberg fut réservée à la maison Thomson-Houston et celle du côté de la poste centrale fut réservée à la Société de Matériel téléphonique (G. Aboilard et Cie).

Il est à remarquer que, pour gagner du temps, il fut décidé que chacun de ces multiples aurait d'abord tous ces circuits de liaisons métalliques, sans annonceur de fin, ni sur les groupes de départ, ni sur les groupes d'arrivée ou intermédiaires. On ne devait prévoir que les clés d'appel et les clés d'écoute.

Cette simplification des circuits de liaison réduisait au minimum le nombre des organes indispensables des keyboards pour une mise en service immédiate.

Les lignes d'abonnés proprement dites furent montées directement en batterie centrale d'appel, c'est-à-dire qu'elles furent munies de leurs relais d'appel et de coupure, et de leurs lampes d'appel. Cette méthode simplifiée du travail fut rendue possible grâce à cette circonstance vraiment heureuse que tous les postes d'abonnés de la circonscription de Gutenberg avaient déjà été transformés en vue de la batterie centrale d'appel, c'est-à-dire que tous les postes avaient été transformés conformément au type du poste A de la figure 1. (nous expliquons en bas de page la partie technique cette configuration)

C'est grâce à la présence des piles locales existant dans ces postes transformés qu'on a pu supprimer dans le multiple américain le translateur 69, qui se trouve au centre des paires de cordons B des groupes de départ et le translateur g du monocorde d'arrivée G de la figure 3, qui se réfère au multiple américain. Il va de soi qu'aucun des organes b5, b6, b7, b8, et g1, g2, g8, g4, g5, g6 de la figure 3 ne dut être posé à l'origine de la mise en service du multiple américain. On se contenta de disposer sur les monocordes d'arrivée américains des clés d'écoute provisoire formées par de simples clés à poussoir du genre des clés de conversation ordinaires.

Malgré ces simplifications, ces travaux présentaient des difficultés réelles. Il fallait poser une quantité énorme de câbles destinés à relier ces multiples au sous-sol de K et aux divers bâtis tels que les répartiteurs intermédiaires, les bâtis de relais et découpeure, les groupes de départ sur lesquels toutes les lampes d'appel, tous les jacks locaux et toutes les lignes auxiliaires devaient, dès l'origine, être mis en service.

Malgré l'exiguïté des locaux et le temps vraiment réduit imposé comme délai, les deux maisons terminèrent leurs travaux en temps voulu et permirent ainsi au public parisien de réutiliser ses postes téléphoniques.

Le courage et le dévouement des ouvriers et ouvrières fut digne de tous éloges, et ils rivalisèrent de zèle, stimulés qu'ils étaient par le désir de ne pas faire encourir à leurs maisons respectives les amendes formidables dont les menaçait l'Administration.

Il est de toute évidence que, sans le concours du personnel ouvrier français dont les grandes qualités sont bien connues, jamais un travail aussi gigantesque n'eût pu être terminé en deux mois, d'autant plus que les constructeurs ont dû défalquer de ce délai le temps qu'il fallait à l'architecte pour leur livrer le local provisoire. Il fallut attendre également la fin des travaux des galeries souterraines. C'est en s'aidant les uns les autres et en tirant au mieux parti des circonstances même les moins favorables que l'ensemble de tous les travaux put aboutir à ce résultat heureux de permettre une mise en service du réseau de Gutenberg sans que rien ne vint troubler son fonctionnement régulier.

Tous les ingénieurs qui sont venus visiter ces travaux sont unanimes à déclarer que la valeur du service téléphonique donné par le bureau central provisoire est supérieure à celle du service qui existait avant l'incendie et que même ce bureau provisoire est actuellement le meilleur de Paris.

Ceci prouve qu'on peut faire tout à la fois, vite et bien ; le tout est de s'entendre et de bien organiser dès l'origine la marche des travaux et de donner à chacun sa part équitable des responsabilités.

La seconde partie des travaux, qui incombait aux entrepreneurs de multiples, consistait à transformer en batterie centrale tous les groupes de départ, d'arrivée et intermédiaires sans arrêter ni entraver en quoi que ce soit le service régulier du bureau central.

Toutes les personnes du métier reconnaîtront combien cette seconde partie du programme présente de difficultés réelles. Il fallut installer, câbler et équiper en toute hâte tous les bâtis des translateurs, les tableaux des fusibles, des relais de supervision, des relais de test, des condensateurs, etc.

Tous les keyboards du multiple américain durent être remplacés, recablés et munis de leurs organes complémentaires. Ces divers travaux furent, par les deux-maisons, exécutés dans des délais prescrits et à l'entière satisfaction de l'administration.

Le 5 novembre, la maison Thomson-Houston put mettre en service 1.200 lignes d'abonnés et les lignes de départ correspondantes. Les autres abonnés furent successivement mis en service pendant le mois de novembre. Les groupes d'arrivée furent terminés dans la dernière semaine de novembre.

La maison G. Aboilard et C^o termina ses 116 groupes de départ le 29 octobre. Le 2 novembre, elle reçut de New-York le répartiteur intermédiaire et le bâti des relais. Le 7 novembre les premières caisses du multiple de New-York furent reçues et aussitôt déballées. Le 10 novembre, tous les meubles du multiple furent montés et le 23 novembre les jacks généraux des 10.000 lignes furent installés. Le 24 novembre, les 500 câbles qui relient le multiple au sous-sol de K furent posés et connectés. Le 1er décembre, 800 lignes d'abonnés furent mises en service, et, du 1er au 5 décembre, les derniers fils jarrettières du répartiteur intermédiaire furent installés pour la mise en service du reste des 10 000 abonnés.

Octobre : Réformes à l'étude.

M. de Montebello expose ensuite les principaux événements téléphoniques de l'année, et le rôle joué par l'Association des Abonnés.

Lorsque M. Simyan partit, en juillet dernier, avec le ministère Clemenceau, il laissait une succession très lourde. A la suite de la double grève des P. T. T., la désorganisation était générale; les employés et le public se montraient également mécontents. Les conséquences du sinistre de Gutenberg se faisaient encore sentir, la reconstruction des bâtiments traînait en longueur, le provisoire s'éternisait. L'Annuaire, toujours en retard; donnait lieu aux critiques les plus justifiées.

L'arrivée de M. Millerand au ministère des postes provoqua une détente dans le personnel.

Le nouveau ministre édicta quelques petites réformes postales et réalisa l'autonomie des téléphones qui, toutefois, n'est pas encore complète.

Nous avons repris nos relations avec l'Administration à l'arrivée de M. Millerand, à qui nous avons soumis nos desiderata.

Le premier résultat fut la réforme du règlement. Le ministre nous demanda un projet, qui fut étudié par une commission où, pour la première fois, les abonnés étaient représentés. Toutes nos revendications n'ont pas été accueillies, mais nous avons déjà obtenu, entre autres, la suppression de la provision, la réduction à sept jours du délai de 15 jours (pour dégrèvement en cas d'interruption des communications), l'atténuation de l'article 52 (suspension d'office), des facilités nouvelles pour l'inscription à l'Annuaire, etc.

L'administration a élaboré un vaste plan de réformes, en adoptant le chiffre de 100 millions de crédits, que nous avions indiqué depuis longtemps. La Chambre de commerce de Paris est disposée à prêter son concours financier. Toutefois le projet sommeille depuis plusieurs mois. Il faut espérer qu'il sera déposé au Parlement à la rentrée des Chambres.

La réforme du recrutement du personnel, qui paraissait en bonne voie, est arrêtée par la question très disculée des téléphonistes journalières. L'adoption de la Batterie Centrale intégrale est encore ajournée. Symptômes fâcheux.

Nous insisterons pour l'exécution rapide des réformes : sinon nous sommes prêts à recommencer notre campagne.

L'inondation de janvier-février a jeté une nouvelle perturbation dans le service. Il y a eu sans doute force majeure : mais les communications n'auraient pas subi une telle perturbation, si l'Administration y avait fait preuve; d'imprévoyance en n'assurant pas une étanchéité parfaite aux enveloppes des câbles et aux chambres de coupure.

À ce moment nous avons obtenu que la réponse « Ligne noyée en égout » y ait lieu de « Ne répond pas », fut faite lorsqu'on demandait un abonné interrompu. Nous avons insisté pour qu'on hâtât le raccordement des lignes sinistrées. Enfin nous avons réclamié une indemnité pour les nos sinistrés de Paris, mais le ministre ne nous a pas donné satisfaction sur ce point.

Notre action s'est exercée en outre sur d'autres terrains. Nous avons continué à documenter les membres du Parlement et à les intéresser à la question téléphonique: Les rapports sur le budget des téléphones en 1910, déposés à la Chambre par M. Charles Dumont, et au Sénat par M. Couyba, sont particulièrement remarquables et auront certainement un heureux résultat.

Nos deux procès contre l'Administration au sujet de l'incendie de Gutenberg, sont inscrits au rôle et seront bientôt plaidés. Nous serons en mesure de prouver qu'il y a eu des fautes lourdes commises.

En terminant, M. de Montebello souhaite que les adhérents aient plus souvent recours aux bons offices de l'Association, qui est heureuse de leur donner tous les

renseignements nécessaires et d'appuyer leurs plaintes auprès de l'Administration.

Mai 1910 **Voici quelques extraits du remarquable rapport de M. le sénateur Couyba sur le budget des téléphones.**

L'incendie de Gutenberg.

En somme, le sinistre, est dû au feu, lequel a pu provenir d'un échauffement provoqué par une dérivation hypothétique du courant du secteur. C'est tout ce que l'on peut la cause de l'incendie.

Quant aux raisons de son développement si rapide, il n'y est pas fait allusion, bien que l'existence de graves négligences d'ordre technique et d'un défaut regrettable dans l'organisation du service de surveillance, le dimanche, de 6 à 9 heures du soir, résulte très nettement de l'exposé général.

Les agents des téléphones, les constructeurs, ainsi que les personnes versées dans les questions d'électricité, ont été très étonnés de voir si légèrement mettre hors de cause les courants d'appel de la nouvelle « batterie centrale » ; On déclare que le voltage de ces courants était de 75 v. ; il dépassait 95 v., en raison de la nécessité d'actionner les sonneries rebelles des abonnés transformés. On affirme que les fils paraffinés du multiple pouvaient supporter 60 ampères : c'est très douteux, étant donné l'état d'entretien duquel ils se trouvaient. La Commission reconnaît que des incidents antérieurs avaient prouvé la possibilité de formation d'arcs électriques entre les deux fils dénudés d'un même circuit ; mais elle constate très sérieusement que, le jour du sinistre, « il n'avait pas été observé de phénomène de cet ordre ». L'observation pour être tardive, n'a pas manqué d'ampleur... Tous ceux qui connaissent l'installation de l'ancien Gutenberg, l'état de décomposition des « paraffines » du sous-sol, la quantité de poussières accumulées dans tous les organes, tous ceux qui sont au courant, grâce à l'expérience de la pratique journalière, des causes et des conséquences des mises accidentelles à la terre, des courts-circuits, et qui ont étudié les dangers des ruptures d'isolement et du phénomène de la « résonance », PERISTENT A PENSER, JUSQU'À PREUVE DU CONTRAIRE, QUE LA CATASTROPHE DU 20 SEPTEMBRE 1908 EST DUE, POUR UNE LARGE PART, A DES NÉGLIGENCES ET A DES IMPRÉVOYANCES QUI N'ONT ÉTÉ SUIVIES D'AUCUNE SANCTION.

Et pour comprendre la situation du personnel : Les postes d'abonnés.

M. Ch. Dumont, dans l'étude très documentée qu'il présente sur le service téléphonique, rappelle que la France est le seul pays où les appareils des abonnés ne soient pas fournis par l'Etat sous le régime forfaitaire. On ne s'explique pas l'obstination que mettent les services technique à refuser à Paris et aux grandes villes les dispositions applicables aux abonnements à conversations taxées dans toutes les autres localités.

Les particuliers payent trop cher et l'Administration, de son côté, avec des types si nombreux et si différents, éprouve de grandes difficultés pour assurer, de façon convenable, un service d'entretien très coûteux.

Le personnel téléphonique : « les journalières »

(Au sujet- de la question si controversée des téléphonistes journalières, voici l'opinion de M. Couyba, que nous donnons à titre documentaire) :

On admettrait malaisément :

1° que le service téléphonique soit confié à de simples ouvrières, recrutées sans garanties d'éducation et d'intelligence ;

2° que les « journalières » reçoivent seulement un salaire de 4 à 7 francs par journée de travail effectif, alors qu'à Paris les « dames employées B débutent à 150 francs par mois, pour arriver à un maximum qui sera bientôt de 250 francs ;

3° qu'elles soient remerciées précisément au moment où elles ont des enfants à élever ou, en cas de célibat, à un âge où il leur serait presque impossible de trouver un nouvel emploi. Avec 3,277 francs de dot et... l'espérance de toucher 519 francs de rente à 50 ans, pense-t-on qu'une jeune femme, ne disposant d'aucun métier, aura la possibilité de « s'établir et de fonder une famille » ?

Sans parler des difficultés que rencontrerait l'Administration dans la coexistence, au sein du même service, d'un double personnel, inégalement recruté et traité, ni des probabilités d'assimilation ultérieure, il est certain qu'il y aurait là un réel danger social : l'Etat ne peut accepter la responsabilité de prendre temporairement des jeunes filles à son service et de risquer d'en faire des déclassées...

Nous insistons, d'autre part, au cours de l'examen du chapitre 30, sur le grave inconvénient qui résulterait, pour les jeunes aides des bureaux simples, de l'adoption d'un tel projet qui viendrait leur enlever plus d'un tiers des emplois auxquels elles ont pu jusqu'ici prétendre. La situation de ces auxiliaires est déjà si précaire qu'on se demande comment pourrait s'en effectuer le recrutement si les débouchés étaient encore réduits dans une telle proportion.

Enfin, nous croyons devoir appeler l'attention de l'honorable M. Millerand sur le fait que l'arrêt actuel du recrutement des téléphonistes et la rétroactivité donnée à un règlement non encore approuvé sont de nature à léser les intérêts des postulantes admises aux derniers examens et qui attendent en vain une nomination à des emplois en vue desquels elles ont concouru.

Si c'est pour rajeunir les cadres des téléphonistes, que l'Administration préconise une solution susceptible de créer autant de difficultés, il semble qu'il n'y ait pas actuellement péril en la demeure. D'après les renseignements que nous avons recueillis, il n'y a pas au bureau de Gutenberg, d'opératrice ayant dépassé l'âge de 35 ans ; à celui de Wagram, sur un effectif de 309 unités, 28 seulement ont plus de 37 ans. L'Administration possède, en effet, assez d'emplois de surveillantes, surveillantes principales, dames des services administratifs, receveuses..., pour pouvoir assurer une évacuation normale et méthodique des téléphonistes insuffisamment actives.

Du reste, au télégraphe où l'apprentissage est beaucoup plus long et difficile, l'activité tout aussi nécessaire, il faudrait organiser un corps analogue de « journalières ». Où s'arrêterait-on dans cette voie ?..

Autre information :

Protection contre l'incendie. — On a étudié avec un soin tout spécial la question de protection contre l'incendie, et les compagnies d'assurance américaines regardent les Hôtels des téléphones comme aussi sûrs que n'importe quel autre bâtiment. Mais cela n'est rendu possible qu'en installant des protecteurs convenables, non seulement au bureau central, mais aussi chez l'abonné. L'incendie de Gutenberg, à Paris, ceux de Naples et de Turin, n'auraient peut-être pas éclaté, si l'on avait appliqué, dans ces bureaux, les nombreuses améliorations apportées aux protecteurs dans le cours de ces dernières années.

Juillet Les leçons de l'incendie restent lettre morte.

Les Nouvelles assurent que l'administration n'a tenu aucun compte des améliorations préconisées par la commission nommée à la suite de l'incendie de Gutenberg pour éviter un nouveau sinistre :

Nous nous sommes souvenu que M. Barlhon, ministre des travaux publics et des P.T. T. à l'époque de l'incendie, avait institué une commission d'études pour en rechercher les causes et proposer à l'administration les mesures propres à prévenir le retour de semblables catastrophes.

Cette commission a fourni un rapport très court sur la question. M. Ouilson, conseiller d'Etat, inspecteur général des ponts et chaussées, la présidait. M. Colson, à qui nous avons demandé son avis sur les améliorations préconisées hier par la commission et l'oubli dans lequel on semble les tenir aujourd'hui, n'a pas répondu. L'éminent fonctionnaire considère sa mission comme terminée et désire n'émettre aucun avis.

Cependant, nous avons pu joindre M. Mazerat, auditeur au Conseil d'Etat. M. Mazerat a rempli les fonctions de secrétaire dans la commission Gutenberg. Nous lui posons les mêmes questions.

— La commission dont j'ai fait partie, nous dit notre aimable interlocuteur, a remis au ministre un rapport fort complet. Nos conclusions, motivées avec soin, ont été formelles, mais notre rôle a cessé d'être actif à partir du jour où le ministre en a eu connaissance. Depuis, il va sans dire, nous n'avons pas été consultés, sur les installations à venir. Si l'administration n'a pas cru devoir tenir compte de toutes les idées que nos travaux lui ont suggérées, cela ne regarde qu'elle. C'est tout ce que j'ai à vous dire.

En somme, la commission d'études créée par M. Barthou, d'accord avec M. Simyan, n'avait qu'un caractère consultatif. C'est pourquoi les ingénieurs administratifs se sont bien gardés de suivre à la lettre l'intégralité de ses prescriptions.

Août. Est-ce un avertissement à l'incurie administrative, vraiment incurable ?

On a tenu secret aussi longtemps qu'on l'a pu, un court-circuit qui, le 20 août dernier, a produit à Gutenberg, dans le baraquement provisoire, un début d'incendie.

Voici les faits, d'après l'Action :

Un court-circuit s'est produit. Les demoiselles du téléphone aperçurent alors, à proximité du tableau 200, une boule de feu et une fumée intense.

Ce fut un affolement général. Les employées, poussant des cris d'épouvante, se débarrassèrent de leurs appareils qu'elles jetèrent sur le sol ; plusieurs d'entre eux lurent brisés ; puis elles se précipitèrent vers la sortie.

Les téléphonistes, dans leur hâte, de fuir, se bousculèrent, se renversèrent, se piétinèrent.

Une surveillante qui voulait s'opposer à la fuite des employées fut même assez sérieusement blessée.

Fort heureusement, on en fut quitte pour la peur, des contusions sans gravité et quelques appareils endommagés.

Quelques jeunes téléphonistes eurent des crises de nerfs et perdirent connaissance. Des soins immédiats leur ont été donnés.

Cependant, cet incident comporte un enseignement : les difficultés qu'éprouvèrent à fuir les demoiselles du téléphone démontrent surabondamment qu'un nouvel incendie de Gutenberg pourrait prendre les proportions d'une terrible catastrophe.

Naturellement, — c'est dans l'ordre ! —

L'Administration a déclaré qu'il n'y avait eu aucune panique, et a cherché à diminuer la gravité du fait. Toutes les précautions ont été prises ! a-t-on assuré à un rédacteur de la

Patrie. (Avant le ministre de Gutenberg, nous avions entendu la même antienne.) Et le fonctionnaire a ajouté cette phrase charmante :

Les murs, les cloisons, les câbles ayant été ignifugés, si le feu se déclarait, il ne pourrait s'alimenter que très lentement, et nos téléphonistes auraient tout le temps nécessaire pour sortir, sans se bousculer et sans se blesser.

Nous voilà donc prévenus : bien que tout soit ignifugé (?), on avoue que le bâtiment n'en serait pas moins, le cas échéant, la proie des flammes, bien que l'Administration nous garantisse que le feu serait très sage et ne se presserait pas, pour donner au personnel le temps de se sauver !

Nous voulons bien croire, conclut notre confrère, que l'optimisme de notre interlocuteur est pleinement justifié, mais on serait plus rassuré d'apprendre que les demoiselles pu se réinstaller dans les locaux du nouveau Gutenberg où, espérons-le, toutes les dispositions de défense contre le feu auront été prises.

Nous croyons savoir, cependant, qu'il faudra près de quinze mois encore avant que l'aménagement du nouveau bâtiment soit terminé.

En effet, la reconstruction de l'ancien Gutenberg a subi des retards considérables. Manque de crédits, déclare M. Eslaunié. Il serait plus exact de dire que, pendant plus d'un an, on n'a pas su en haut lieu ce qu'on voulait.

Enregistrons cependant, à titre documentaire, les déclarations du directeur général des téléphones :

Si, dit-il, jusqu'à présent, nous n'avons pu faire activer les travaux comme nous l'aurions voulu, cela tient d'abord à ce que les crédits nécessaires ne purent être votés qu'en janvier dernier. Un mois après, notre entrepreneur se mettait à l'oeuvre. Les travaux qu'il doit exécuter sont très longs et très difficiles. Il s'agit d'élever un immeuble de sept étages, et la place lui est mesurée. Il doit prendre garde à ne pas détériorer les câbles qui passent dans les sous-sol de l'hôtel en construction. Enfin, force lui est d'éviter de faire de la poussière pour ne point détériorer les appareils installés dans les baraquements provisoires et ne pas gêner notre personnel téléphonique.

Si tout marche à souhait, le gros oeuvre sera terminé vers la mi-juillet de l'année prochaine. Nous nous occuperons alors de l'installation intérieure, ce qui demandera au moins cinq à six mois.

Et pour leurs éternes, les Parisiens auront en 1912 un nouvel hôtel des téléphones tout flambant neuf et parfaitement aménagé.

Acceptons-en l'augure.

1911 Janvier

L'épilogue de l'incendie de Gutenberg : en 1910 l'administration se dérobe.

Il y a eu deux ans le 20 septembre dernier que l'incendie dévorait l'hôtel des téléphones de Gutenberg.

Quelques semaines après le sinistre, l'Association des abonnés au téléphone intentait, au nom de deux abonnés, un procès en dommages-intérêts à l'administration, se faisant fort de prouver que l'incendie avait été causé par incurie, et que l'Etat-patron était responsable du tort qu'il avait causé à ses clients.

L'administration, qui se sent fautive et qui redouté de voir ses responsabilités et ses fautes étalées au grand jour, s'est réfugiée dans le maquis de la procédure. Finalement l'affaire devait être plaidée au fond en novembre dernier. L'avocat de l'administration prétextait un deuil pour solliciter, quinze jours d'avance, une remise. La date fut fixée irrévocablement au 9 janvier.

De nouveau, l'administration vient de recommencer ses manoeuvres dilatoires et elle vient d'obtenir une nouvelle remise au 20 février.

On se demande jusqu'à quand durera cette comédie et cette perpétuelle dérobade. Bon gré, mal gré, il faudra bien plaider, et on assure que le dossier de l'Association des abonnés est écrasant. C'est bien ce que redoutent les représentants de l'Etat, qui n'ont même pas le courage de se montrer beaux joueurs.

Février Autre préjudice causé aux abonnés.

Nos protestations.

Depuis l'incendie de Gutenberg, en septembre 1908, l'administration des P. T. T. a entassé les 20.000 abonnés sinistrés dans les baraquements provisoires de la rue Gutenberg, en attendant la reconstruction de l'hôtel des téléphones qu'on nous promet enfin pour 1912 (?).

Rien ne faisait prévoir que ces abonnés, déjà si éprouvés, dussent subir, par la suite, de nouveaux dommages résultant de l'imprévoyance de l'administration.

Une partie de ces abonnés ont déjà, arbitrairement, eu leurs numéros changés en 1000.00, sous prétexte qu'on allait les loger dans le fameux bureau de la rue des Archives, en passant par l'étape intermédiaire du bureau de la rue du Louvre.

Or, comme le bureau de la rue des Archives a été reconnu, depuis, inutilisable, ces mêmes abonnés devront peut-être encore subir un nouveau changement de numéros, en attendant, peut-être aussi, une troisième nouvelle décision de l'administration, qui dispose ainsi arbitrairement d'un pouvoir occulte, au plus grand détriment de l'intérêt du public.

Nous apprenons, en effet, que tous les abominés de Gutenberg vont bientôt être avisés que leurs numéros vont être changés de diverses manières. La raison de cette mesure est tenue cachée, pour la bonne raison qu'il n'y en a pas. Il n'y a en effet aucune raison pour imposer cette vexation et ce dommage aux abonnés de Gutenberg.

Rien n'est plus simple que de transférer les abonnés, en leur gardant leurs numéros immuables, puisqu'ils restent dans le même quartier. Il n'y a qu'à Paris que de pareilles hérésies se passent. . .

Or, cette petite opération administrative se traduit pour le public par des pertes de millions, par des ennuis sans nombre. Beaucoup d'abonnés ont fait des frais énormes pour imprimer les numéros de leurs téléphones sur leurs papiers d'affaires, sur leurs réclames, etc., etc. Ces frais peuvent sans exagération dépasser parfois 2.000 francs et même plus.

Or, en supposant qu'une moyenne de 100 francs par abonné, cela représente bel et bien 20.000 x 100 = 2.000.000. Soit, deux millions de francs perdus par le caprice ou le bon plaisir d'un rond de cuir de l'administration.

Pourquoi le nouveau bureau, chargé de remplacer celui qu'on va abandonner ne conserverait-il pas aux abonnés leurs anciens numéros ? On a le droit de se le demander puisqu'il n'y a aucune raison réelle qui s'y oppose.

Alors pourquoi cette vexation nouvelle ?

Les ennuis résultant d'un changement de numéro se manifestent par des pertes d'affaires, des pertes de temps, des pertes d'argent, dont on ne peut très bien rendre l'Administration responsable.

Nous faisons donc un appel à tous les abonnés de Gutenberg pour les rallier autour de nous dans la défense de leurs intérêts. En se groupant avec l'Association des abonnés au téléphone, ils lui permettront de lutter, avec la force du nombre, contre la puissante et néfaste administration des P. T. T., à laquelle on imposera le respect des droits acquis par les abonnés ; insistant pour la création d'une Commission dans laquelle seront admis des représentants des abonnés ; car, il est vraiment inadmissible que l'administration puisse continuer à léser les intérêts du public et des abonnés, sans même vouloir condescendre à consulter les intéressés sur les mesures qu'elle décrète.

Nous protestons également contre la façon ridicule dont les numéros téléphoniques sont donnés à Paris aux abonnés, où, contrairement aux usages généralement admis, on impose un numéro composé de 5 à 6 chiffres au moins. Ce système est sujet à un grand nombre de critiques, dont les moindres sont de causer une quantité considérable d'erreurs au préjudice des abonnés et du public.

Il paraît que l'administration désire transformer la zone de Gutenberg en 3 nouvelles zones plus réduites. Chaque nouvelle zone serait ainsi réservée à un nouveau multiple de 10.000 abonnés :

Le nouveau multiple de Gutenberg prendrait soin provisoirement de deux zones en attendant la construction d'un nouveau multiple.

Ceci étant décidé, l'administration part en guerre, bouleverse les anciens numéros des abonnés sans même consulter les intéressés, sans même daigner leur expliquer pourquoi elle prend à leur égard cette mesure vexatoire et préjudiciable à leurs intérêts.

D'un autre côté, avec un peu d'esprit de conciliation et un peu de jugement pratique, elle eût pu conserver aux abonnés les mêmes numéros qu'auparavant, en remplaçant simplement ce premier chiffre par le nom du nouveau bureau. Ainsi, par exemple, tous les abonnés commençant par le chiffre 2, tels que 20001 à 29999 seraient numérotés par exemple Saint-Lazare 1 à Saint-Lazare 9999 et tous les abonnés numérotés : 10001 à 19999, seraient numérotés par exemple : Archives 1 à Archives 9999. Cela vaudrait au moins l'avantage, de conserver à l'abonné le corps de son ancien numéro et de remplacer uniquement l'indicatif par le nom du nouveau bureau. Cela résoudrait en même temps le problème de la numérotation défectueuse adopté pour tous les abonnés de Paris auxquels on va imposer 5 à 6 chiffres au minimum.

En tous cas, il est inadmissible que l'administration prenne une décision aussi préjudiciable au public sans au moins consulter les intéressés. C'est le régime de l'arbitraire et du sans gêne qui continue.

Pour répondre à ce changement arbitraire de numérotage, nous organisons un vaste pétitionnement parmi les intéressés .

D'autre part, nous avons adressé la lettre suivante à M. Charles Dumont, député, rapporteur général du budget :

Monsieur le député,

Nous avons appris qu'il est question de changer le numérotage téléphonique, en tout ou partie, dès abonnés de la circonscription de Gutenberg.

Après un examen de ce projet, nous avons reconnu que cette mesure ne répondait à aucune nécessité, qu'elle était contraire à tous les usages téléphoniques en vigueur dans les autres pays et que, de plus, elle causerait une perturbation profonde et onéreuse chez les abonnés.

Nous avons déjà commencé à organiser une pétition contre les décisions vexatoires de l'administration, mais apprenant que la Commission du budget est appelée à se prononcer sur cette question, nous croyons préférable de nous adresser à vous en. vous priant de vouloir bien lui soumettre notre protestation.

Veuillez agréer, Monsieur le député, l'assurance de ma considération la plus distinguée.

Le Président de l' Association des Abonnés au Téléphone,

M. DE MONTEBELLO

Charles Dumont a répondu par la lettre suivante :

Monsieur le Président,

Vous avez bien voulu me demander de me faire l'interprète, auprès de la Commission du budget, d'une protestation de l'Association des abonnés au téléphone, contre le changement projeté du numéro des abonnés de la circonscription de Gutenberg.

Je crois utile de vous joindre la partie de mon rapport concernant cette décision de l'Administration. Je n'ai pas changé d'avis.

Veuillez agréer, Monsieur le président, l'assurance de ma considération distinguée,

CHARLES DUMONT.

Voici l'extrait du rapport :

Elle désire [l'Administration] profiler de l'exécution du baraquement pour construire trois bureaux A-L-V et, à cette occasion, changer le numérotage des abonnés de Gutenberg. Il est certain qu'un moment arrivera où il faudra changer le numérotage des abonnés du centre de Paris. Mais l'opération offre tant d'inconvénients pour tout le monde, qu'il n'y a aucune raison d'en avancer l'heure. Si nos indications étaient suivies, les deux multiples à installer au 3^e étage et au 4^e étage de Gutenberg seraient numérotés exactement comme les deux multiples du **baraquement**. Les abonnés de la circonscription conserveraient, trois ou quatre ans de plus, leurs numéros. Pas une ne veut s'en plaindre. Quand les bureaux A-L-V seront construits et équipés et que le passage au régime de la conversation taxée sera définitivement résolu, il sera temps de changer le numérotage des abonnés dans l'annuaire et sur les panneaux des multiples.

Quatre à cinq ans s'écouleront d'ici là. Pendant ce temps, les abonnés- conserveront leurs numéros. Lorsqu'ils en changeront, ils seront certains de conserver le nouveau qui leur sera donné pour une période d'années indéfinie. A l'heure actuelle, au contraire, au moment où les bureaux A-L-V sont encore en projet, où les emplacements du ou des bureaux à construire dans le 16^e et le 17^e arrondissement ne sont pas encore choisis, où, perspective plus grave encore:, d'importants changements dans le système téléphonique lui-même sont peut-être à la veille de se produire, l'Administration ne doit pas se presser de changer le numérotage des abonnés de Gutenberg. Elle devrait retenir, non comme un inconvénient à la charge, mais comme un avantage au bénéfice de nos propositions, de retarder de quelques années le nouveau numérotage.

En Mai La morale d'un procès

Le procès de Gutenberg a fait proclamer l'irresponsabilité de l'État.

Il contribuera à hâter les réformes. **Nous avons perdu** en première instance. le procès que nous avions engagé contre l'Etat, au sujet de l'incendie de Gutenberg.

Ce résultat ne nous a pas surpris outre mesure, car nous nous attendions guère à gagner le procès.

Nous avons interjeté appel du jugement, car la question nous a paru suffisamment importante pour mériter d'être posée une seconde fois devant la justice.

Dès à présent, cependant, on peut tirer la morale de ce procès, qui n'aura pas été inutile. Il a abouti, en effet, à faire proclamer par les tribunaux l'irresponsabilité totale, absolue, de l'Etat, en matière téléphonique, même lorsqu'il est établi — c'était le cas pour l'incendie de Gutenberg — que des fautes lourdes ont été commises par l'administration. Les juges n'ont même pas admis la thèse du ministère public, qui concluait à une décharge des non-sinistrés, pour privation partielle de jouissance.

Pareille théorie, proclamée au grand jour, montre quel caractère, abusif et draconien revêt, à l'heure actuelle, l'exploitation des monopoles d'Etat. C'est le « fait' du prince » dans toute son arrogance. Rien ne saurait mieux faire ressortir l'absurdité du système actuel et contribuer plus, efficacement à hâter une réforme.

La presse tout entière sans distinction d'opinion, a protesté contre le jugement, ainsi qu'on pourra le voir plus loin.

D'autre part, le Parlement va être saisi de projet tendant à établir la responsabilité de l'Etat dans l'exploitation industrielle.

Le « Temps » déclare que « les considérants adoptés par la première Chambre côtoient la bouffonnerie ».

Et il ajoute:

Le jugement, s'appuyant sur des textes de loi de 1850, donc sensiblement antérieurs à l'invention du téléphone, proclame l'absolue irresponsabilité de l'Etat. Il n'importe donc nullement de savoir si « le prétendu préjudice éprouvé par M. de Monlebello a eu lieu ou non par la faute de l'Etat... » D'abord, pourquoi « prétendu » ? Ne pouvoir téléphoner quand on a payé pour cela, ce n'est pas un prétendu préjudice, c'est un préjudice certain. Mais ce n'est qu'un détail. La thèse est admirable. Peu importe que l'Etat ait, ou non, commis une faute sa culpabilité, même préméditée, fût-elle évidente, que ses victimes n'auraient aucun recours contre lui ! On croit rêver, et l'on doute si nous vivons au XX^e siècle, sous la troisième République, ou sous quelque despote asiatique des âges de ténèbres et de barbarie. Précisant sa pensée, le tribunal ajoute « que si le réseau (avec lequel l'abonné croit être en, droit de communiquer) est théoriquement la totalité des postes, il ne peut être considéré en pratique que comme la totalité des postes qui sont en état de fonctionner ; qu'en effet l'administration ne prend pas dans le contrat l'engagement d'assurer à son abonné la communication avec tous les abonnés portés sur la liste... » En résumé, le contrat est unilatéral: l'abonné s'engage à payer, l'administration ne s'engage à rien. Si aucun poste ne fonctionne, tant pis pour l'abonné. S'il n'obtient aucune communication, il n'a rien à dire, on aie lui a rien promis. Après avoir encaissé son argent, l'administration peut, si cela lui plaît, le couper purement et simplement et ne lui fournir absolument aucune espèce de service, ni même de réponse.

Du temps de la Compagnie des téléphones, la requête de M. de Monlebello aurait réussi ou échoué : en tout cas, on l'eût examinée à la lumière des faits. Maintenant, l'Etat étant grand téléphoniste, tout procès est écarté par la question préalable, et c'est tout juste si le plaignant n'est pas lui-même poursuivi pour lèse-majesté.

Que les voyageurs de l'Ouest-Etat prennent garde ! Une réclamation — et les occasions de réclamer ne leur manquent certes pas — pourrait les faire fourrer au poste et traîner en correctionnelle pour outrage au souverain. Ce n'est vraiment pas gai, dans ces conditions, d'avoir un souverain qui se livre à toutes sortes de négoce et d'industries et qui y révèle une aussi constante que scandaleuse incapacité. »

« La « Liberté » assure que notre réquisitoire était écrasant.

On vient de publier les conclusions de l'Association des abonnés du téléphone qui a assigné l'Etat en responsabilité au sujet de l'incendie de l'Hôtel des Téléphones. Elles établissent onze faits engageant cette responsabilité. El quels faits ! Manque absolu de surveillance ; aucune consigne en cas d'incendie, de sorte que les pompiers ont perdu plus d'une heure en tâtonnements avant d'attaquer le feu ; aucun appareil de protection ; huit commencements d'incendie survenus en moins d'un an n'avaient en rien ému les bureaux, etc., etc.

C'est là un réquisitoire écrasant, dont le moindre grief suffirait à disqualifier l'administrateur d'une société anonyme et à le rendre pécuniairement responsable. Mais quand il s'agit d'une industrie officielle dont l'administrateur est un sous-secrétaire d'Etat, celui-ci n'encourt d'autre responsabilité que le risque d'être attrapé par les journaux ou les orateurs de l'opposition lesquels, on le sait, n'ont aucune espèce de chance d'être écoutés par notre gouvernement de « vieux républicains ». Il suffit donc au coupable de faire le mort pendant quelque temps pour que l'éponge soit passée sur les fails les plus graves et, au besoin, pour qu'il puisse jouer à nouveau un rôle directeur dans les mêmes administrations où sa compétence s'affirma par des désastres, témoin M. Simyan., nommé loti récemment rapporteur d'une grosse question intéressant nos transports postaux.

« L' Action » constate que « l'État » ne peut jamais avoir tort », même s'il fait payer une marchandise non livrée.

Vous pensez bien que l'Etat ne peut jamais avoir tort. Il ferait beau voir qu'on lui appliquât la loi comme à un simple particulier. Que deviendrait le « fait du prince »? A tout bout de champ, les juges que l'État a lui-même nommés, l'invoquent mezza voce en sa faveur.

Ainsi, il est incontestable, qu'en, ce qui concerne les téléphones, l'Etat n'est qu'un marchand vis-à-vis des abonnés, lesquels ne sont eux-mêmes que des acheteurs. Doit-on payer la marchandise qui n'a pas été livrée ? Et si la non-livraison a causé un préjudice à l'acheteur, celui-ci a-t-il le droit à des dommages et intérêts ?

Tout est là. Les procès de ce genre sont fréquents entre commerçants. Toujours, les tribunaux libèrent de ses obligations l'acheteur qui n'a pas reçu la marchandise de par la faute du vendeur. Et quand un préjudice est constaté, ils lui allouent une indemnité.

Or, il est arrivé que l'incendie du bureau de Gutenberg est dû à la négligence de l'administration. On l'avait prédit avec d'autant plus de certitude, qu'en moins d'un, an le feu y avait pris sept ou huit fois. Les courts-circuits étaient fréquents. Il existait de véritables cheminées d'appel. Connue par hasard, des masses de matières combustibles avaient été réunies dans les sous-sols. Le jour du désastre, remployé chargé île couper le courant était absent. La destruction de Gutenberg a privé du téléphone des milliers d'abonnés.

Vous vous figurez que l'Etat a reconnu son imprudence ? Tout de suite, il a argué du cas de force majeure. Et au lieu de dédommager ses clients, il a gardé le montant des abonnements, c'est-à-dire le prix de la marchandise payée avant livraison..

Car le fisc n'est pas accoutumé à distinguer entre acheteurs et contribuables. Il regarde l'abonnement au téléphone comme un impôt nouveau.

La construction du nouvel interurbain sera faite rapidement.

Pour l'accélérer, l'administration posera seulement les conditions générales, et les constructeurs proposeront eux-mêmes les cahiers des charges.

Enfin, le ministre a donné l'assurance que l'immeuble de Gutenberg, reconstruit après l'incendie, serait prêt dans le courant de cet été...

M. Millerand fut remplacé par M. Puech (novembre 1910-mars 1911). Ministre animé d'excellentes intentions, ainsi que son chef de cabinet M. Chautard; malheureusement il fut absorbé presque exclusivement par la crise des chemins de fer.

Par contre, le rapport de M. Charles Dumont, très documenté, fut un vigoureux réquisitoire contre l'administration qui piétine et tâtonne.

Le président rappelle les lenteurs apportées dans la reconstruction de Gutenberg, les hésitations pour l'affectation. On assure que les locaux seront prêts pour l'été 1912, quatre ans après l'incendie...

Incendie de Gutenberg : L'administration s'est dérobée pendant deux ans. Les plaidoiries de nos avocats, Mes Willm et Schmoll ont été très remarquées. Contrairement aux

conclusions du ministère public, le tribunal a admis l'irresponsabilité totale de l'Etat: Toute la presse a protesté contre ce jugement, dont nous avons fait appel. Nous publions désormais à côté du Bulletin une liste mensuelle des nouveaux abonnés au téléphone....

En juillet on apprend que pour les travaux qu'il est nécessaire d'entreprendre dès maintenant et de prolonger sans-arrêt doivent être groupés ... Le 1er groupe est destiné à assurer l'évacuation du baraquement de Gutenberg. ***L'évacuation de ce baraquement serait réalisable dans un délai de deux ans.***

Novembre Décidément la « Baraque » de Gutenberg n'a pas de chance.

Il y a peu de temps, un court circuit — encore un ! — y allumait un commencement d'incendie qui brûla gravement une surveillante et provoqua parmi le personnel une panique bien compréhensible. Quelques jours après c'était le tour du vent. Une grosse poutre qui était placée à la hauteur du deuxième étage se rompit sous la force du vent. En même temps, les supports des charpentes inférieures cédaient à la base, et la plus grande partie de l'échafaudage s'écroulait, au milieu d'un vacarme effroyable, dans la rue et sur les baraques provisoires qui abritaient les employés.

Nouvelle panique parmi les demoiselles, que les surveillantes eurent toutes les peines du monde à rassurer. Quelques-unes cependant furent contusionnées dans une assez vive bousculade. Panique aussi dans la rue Jean-Jacques-Rousseau, où, par chance, aucun des rares passants ne fut cependant atteint.

Un bâtiment a été évacué ; le baraquement qui longe la rue Jean-Jacques-Rousseau et où sont d'habitude les employés affectés à la répartition des numéros 400 a été fort endommagé et ces numéros n'ont pu être servis une partie de la matinée. Par bonheur aucune employée ne se trouvait dans ce bâtiment à l'heure de l'accident car elles auraient couru un danger assez sérieux.

Sans doute, ce jour là, faisait-il un vent très violent — 26 mètres à la seconde — mais il est généralement admis que les bâtiments, même en bois, doivent résister au vent.

N'est-ce pas un nouvel et triste exemple de l'incurie administrative,

A la suite de ces incidents, M. Chaumet a visité le local où depuis le 20 septembre 1909 sont « provisoirement » installés les services téléphoniques du « Central » M. Chaumet a été stupéfait de ce qu'il découvrirait, déclare le Figaro. Il ne dissimulait pas aux hauts fonctionnaires qui l'accompagnaient, son regret de voir travailler cinq cents femmes dans un local aussi étroit, aussi mal aéré, aussi périlleux. Il s'étonna que la « baraque » construite pour six mois fût encore en 1911 l'abri du « Central téléphonique » et déclara qu'il entendait mettre fin à cet inadmissible état de choses.

Hâtez-vous, Monsieur Chaumet, dans l'intérêt des abonnés comme du personnel ! Le public espère qu'un jeune Sous-Secrétaire d'Etat aura l'énergie qui a manqué à ses prédécesseurs.

Novembre 1911 Les responsabilités de l'incendie de Gutenberg

Notre procès

Les plaidoiries de M. Louis Schmoll et de M. Albert Willm, député.

La responsabilité de l'Etat.

Après s'être réfugiée, depuis deux ans, dans le maquis de la procédure, l'Administration n'a pas pu se dérober plus longtemps, et le procès que l'Association des Abonnés au téléphone lui a intenté pour établir ses responsabilités, à l'occasion de l'incendie de Gutenberg, est enfin venu déviant la lre chambre du tribunal civil de la Seine.

Notre bulletin étant sous presse au moment du prononcé du jugement, nous ne pouvons en parler aujourd'hui.

Dans notre prochain numéro, nous donnerons les passages les plus caractéristiques des plaidoiries vigoureuses et documentées de nos avocats, Mos Willm et Schmoll, qui ont produit une profonde impression.

Le fait le plus caractéristique, peut-être, a été la présence, à la barre, pour défendre la cause des abonnés, de M. Albert Willm, député socialiste unifié, et qui, partisan des monopoles d'Etat, ne peut être accusé de partialité par l'Administration. Mais M. Willm estime qu'un monopole industriel de ce genre doit avoir pour corollaire la responsabilité complète de l'Etat, assimilé à un commerçant ordinaire.

Le Temps apprécie ainsi la portée de notre procès :

« Un incendie détruisait, le 20 septembre 1908, rue du Louvre, le « Gutenberg », cette haute et étroite maison de fer, de céramique et de verre où l'Administration des travaux publics avait installé l'hôtel des téléphones. On n'a pas oublié cet incendie. On n'a pas oublié non plus les graves répercussions qu'il eut sur la vie parisienne, mondaine, industrielle ou commerciale. Quand tout le monde fut remis de son émotion, on commença de protester. Et deux hommes ont voulu synthétiser ces protestations: le marquis de Montebello, président de l'Association des abonnés du téléphone, et M. Lafaye, un négociant. Le premier se plaint de ce fait que, sans avoir été incendié lui-même, il a été empêché, pendant plus de trois mois, de communiquer avec 18.000 abonnés privés du téléphone ; le second s'appuie sur cette même interruption, tout en invoquant qu'il a eu plusieurs postes directement incendiés.

M. de Montebello demande au tribunal de valider les offres qu'il a faites et qui ont été refusées par l'Administration de ne payer que la moitié du trimestre pendant lequel il n'a pas pu communiquer avec la moitié environ des abonnés. Il demande en outre 1.600 francs de dommages-intérêts pour le préjudice qu'il a subi.

Quant à M. Lafaye, possédant dans Paris 22 maisons, dont six on eu leur téléphone incendié, il réclame 5.000 francs d'indemnité pour le trouble apporté à ses affaires. »

M. Louis Schmoll, qui se présentait pour le marquis de Montebello et pour M. Lafaye, a commencé les plaidoiries. Il s'attacha à démontrer que l'incendie du « Gutenberg » n'était pas dû à un cas de force majeure, mais à des fautes lourdes des préposés de l'Etat, qui, exploitant, lui-même une industrie dont il s'assure le monopole, est responsable des fautes commises par ses préposés comme un simple particulier ; car n'agissant pas comme puissance publique, mais comme un industriel, il doit être tenu aux mêmes obligations qu'un simple citoyen.

Ces fautes lourdes sont multiples. En voici quelques-unes :

1° Manque de surveillance le dimanche, entre midi et deux heures, et six et neuf heures du soir, heure où justement a éclaté l'incendie.

2° Emanations suspectes des répartiteurs qui, à l'avance, annonçaient un vice que personne ne recherchait.

3° Absence de tout employé pour s'apercevoir du feu ou guider les pompiers qui, seuls, dans un établissement inconnu d'eux, ont perdu plus d'une heure en tâtonnements inutiles.

4° Construction vicieuse de la cheminée des câbles du quatrième étage, qui fut le principal organe de propagation du feu et la cause de la destruction des appareils et ne fut, au cours de l'incendie, l'objet d'aucune surveillance, les employés de l'Administration ne l'ayant, à aucun moment, signalée aux pompiers qui, en l'inondant, eussent pu circonscrire le feu et préserver les étages et les appareils.

5° Refus, malgré les demandes répétées des abonnés, de prendre aucune précaution contre les incendies possibles, bien que de nombreux débuts de feu aient été constatés.

Un point capital a été mis hors de discussion : le 6 novembre 1908, le sous-secrétaire d'Etat aux postes a reconnu, à la tribune de la Chambre, qu'une faute de service très grave était à la charge de son Administration : l'absence de surveillance à l'heure où s'est déclaré l'incendie.

La plaidoirie de Mr Albert Willm a été particulièrement remarquée :

L'Etat, dit-il en substance, ne daigne même pas consentir à discuter la possibilité d'une responsabilité quelconque encourue par suite de sa négligence ou de ses fautes. Nous traitant de Turc à Maure, il se borne à nous opposer son irresponsabilité absolue.

C'est trop commode. L'article 6 de la loi de 1850, sur lequel il appuie ses prétentions, ne prévoit qu'un cas d'irresponsabilité : celui résultant du défaut ou du retard des transmissions télégraphiques. Quant à l'arrêté ministériel de 1901, sur lequel il s'appuie encore, comment, même en admettant, qu'il s'applique dans les mêmes conditions aux correspondances téléphoniques, pourrait-il dire davantage que la loi de 1850 ?

En admettant donc, de par ces lois et arrêtés, que l'Etat puisse s'exonérer de toute responsabilité en cas d'erreur ou de retard, aux termes mêmes de notre contrat, qui n'est pas un contrat synallagmatique ordinaire, mais un. contrat d'adhésion, il ne nous en doit pas moins formellement l'usage d'un réseau normalement constitué et fonctionnant régulièrement.

Qu'il ne nous accorde rien, en cas de retard ou d'erreur de transmission, c'est déjà beaucoup, mais qu'il ose soutenir et valablement soutenir que, par sa faute, son imprudence, son manque des précautions les plus élémentaires, il aura droit d'annuler de son propre chef le contrat, en supprimant le réseau, à qui voudrait-il faire admettre cela ?

Du jour où l'Etat devient un commerçant et un industriel, il accepte d'être soumis aux lois des commerçants et des industriels.

Il ne saurait, sans abus et sans danger, créer à son profit unique une irresponsabilité qui serait préjudiciable aux intérêts de ceux à qui il ne laisse pas le choix de conclure ou ne pas conclure avec lui.

Vous ne direz pas que le Prince a disparu pour céder la place à l'irresponsabilité absolue de l'Etat monopole.

M. Gouzy, au nom de l'Etat, soutient à son tour la thèse de l'irresponsabilité absolue, même en cas de faute.

Vous n'ouvrirez pas, dit-il en substance, une brèche à la loi de 1850, brèche par laquelle passerait la foule des procès en responsabilité, dont se peut apercevoir déjà la longue théorie.

Cette thèse a paru très faible à tous les journaux, et seul l'argument de fait peut faire impression sur les juges.

Avec beaucoup de maîtrise, Me Lavallée a fait une plaidoirie très substantielle et très documentée, en faveur d'un autre abonné.

On a ensuite entendu les conclusions du ministère public.

M. le substitut Brumet, tout en défendant l'irresponsabilité de l'Etat d'après la loi de 1850, admet cependant que tous les abonnés du réseau de Paris, ayant fait un contrat forfaitaire avec l'Etat, avaient droit à une décharge pour la privation de jouissance qu'ils ont subie, aussi bien les non-sinistrés que les sinistrés.

Janvier 1912 Réforme Chauvet

... Après avoir déclaré que le téléphone est son grand souci, M. Chaumet poursuit :

Je voudrais pouvoir donner à Paris et au pays entier l'instrument idéal de ses affaires et de sa commodité. En juillet dernier, j'ai déjà obtenu 14 millions de crédits pour six bureaux en construction. Gutenberg sera évacué cette année, et le service interurbain installé à la rue des Archives.

Tous les centraux téléphoniques sont-ils maintenant à, l'abri du feu ?

— Simple question à l'Administration.

Il y aura bientôt quatre ans que le Central Téléphonique Gutenberg a disparu dans une vaste flambée ; une commission nommée à ce sujet a conclu à... un manque de surveillance. Aussi cette surveillance fut-elle établie dans tous les centraux. Nuit et jour, des veilleurs, le torchon de laine d'une main, le vaporisateur de l'autre, attendaient l'incendie qui heureusement pour les abonnés ne se déclara pas.

Aussi, l'Administration voulant réaliser d'importantes économies vient, paraît-il, de décider la suppression de ces veilleurs, ils sont huit, et gagnent quatre francs par jour, d'où économie de trente-deux francs par jour. Avant de retirer le gagne-pain de ces hommes, qui depuis près de quatre ans passent toutes leurs nuits dans des endroits malsains, ne serions heureux de savoir si on a, à leur place, trouvé un dispositif garantissant des sinistres ? ...

En octobre M. Chaumet dans son programme de réforme annonce comme en janvier :

Avant la fin de décembre les baraquements de Gutenberg seront évacués et il y aura là une installation modèle ; l'interurbain des Archives sera également ouvert avant la fin de l'année....

Quatre ans' ont passé. Le provisoire a commencé à prendre le 16 Septembre on inaugurerait la première salle à peu près complètement aménagée du quatrième étage. Les travaux sont poussés activement ; « d'ici peu les anciens baraquements "la baraque", comme on les désigne, seront complètement abandonnés.

Novembre 1913 La "baraque" est toujours est toujours debout

Dans le nouveau bâtiment Gutenberg, les nouveaux meubles comprennent les numéros 1000 et 3000, qui ont été transportés de la trop fameuse baraque où ils avaient été installés après l'incendie. Cette baraque **sera**, du reste, déménagée complètement d'ici très peu de temps, et il n'en restera plus que le souvenir d'un bien mauvais moment que l'Administration aura fait passer à ses abonnés.

Décembre 1913 La Baraque a vécu

A la suite du désastreux incendie qui le détruisit en septembre 1908, l'Administration avait remplacé à la hâte le central téléphonique de Gutenberg par une immense construction en bois.

C'est cette bâtisse inesthétique et bien peu hygiénique que les téléphonistes appelaient la "Baraque".

Les 18.000 abonnés de... feu Gutenberg y furent logés à l'étroit, cependant qu'on s'occupait d'aménager à nouveau le bâtiment sinistré.

Les abonnés de la série des 100, puis ceux de la série 300 étaient transférés ces temps derniers sur des installations neuves qui, paraît-il, font l'admiration des techniciens de l'étranger. Un dernier déménagement devait avoir lieu ; celui des 200.

Quatre nuits d'un travail délicat ont été nécessaires pour relier enfin, à Gutenber nouveau, les 10.000 abonnés restants de la Baraque.

La Baraque a vécu.

Les multiples qui y sont restés serviront à meubler les futurs bureaux: Elysée et Auteuil. Le reste sera mis en adjudication par les Domaines et dispersé.

Etude de la Batterie-Centrale. Par M.H.EA André .

Cette étude de la Société Internationale des Electriciens, est reproduite avec l'autorisation de la Société, qui l'a publiée dans son bulletin de juin dernier.

Les personnes désireuses d'étudier plus en détail le fonctionnement des divers circuits et organes de la batterie centrale intégrale américaine pourront consulter les excellents Livres suivants édités à New-York : Telephony, by Arthur Vaughan Abbott, dont le volume n° 6 traite tout particulièrement des commutateurs multiples, et l'American Téléphone Pradiée, by Kempster B. Miller, édition 1905, et le Livre belge La Téléphonie, par Emile Pierard, édité à Paris, 3e édition (1909), dont le tome II traite des appareils et systèmes téléphoniques les plus modernes.

Nouvelles installations téléphoniques de Paris.

APERÇU GENERAL, SUR LA BATTERIE CENTRALE

En août 1900, au Congrès international d'Electricité, a été exposé les avantages du système à batterie centrale, comparé à l'ancien système téléphonique.

A celle époque, cette comparaison avait une grande importance, car il fallait convaincre le public de la supériorité de la batterie centrale.

Après une période de moins de 10 années, la batterie centrale est arrivée à supplanter si complètement l'ancien système, que ce dernier est quasiment tombé dans l'oubli et que, dans certains pays où le progrès va vite, comme, par exemple, aux Etats-Unis d'Amérique, il est devenu un objet de curiosité dont-on parle comme d'une chose antique. Il en va ainsi de toutes, les choses nouvelles lorsqu'elles sont réellement bonnes et avantageuses, comme c'est le cas pour la batterie centrale.

Néanmoins, nous pouvons citer quelques pays, tels que l'Angleterre, l'Allemagne, la Belgique, la Hollande, l'Autriche-Hongrie, la Suisse, l'Italie, la Roumanie, etc., et n'oublions surtout pas la France, où le progrès téléphonique a définitivement pris racine et où ce n'est pas à présent qu'une question d'un nombre d'années plus tôt moins grand pour que la situation téléphonique devienne comparable à celle des Etats-Unis, or l'efficacité du service peut être illustrée par les temps moyens de la New York Téléphone Company :

- « 1° La téléphoniste répond à l'appel d'un abonné et questionne cet appel : 7,5 secondes ;
- « 2° La téléphoniste établit la communication et appelle l'abonné demandé : 13,5 secondes ;
- « 3° L'abonné demandé répond à un appel : 10,5 secondes ;
- « 4° La téléphoniste rompt la communication : 3,8 secondes ; soit, au total : 35, 3 secondes...

Etant donné que tout le monde sait ce qu'est le téléphone et quels services il rend actuellement en France, le point important est de faire entrevoir ce qu'il pourrait être s'il était comparable à celui des Etats-Unis d'Amérique, où ce seul pays, au 1er janvier 1909, disposait déjà de 6.533.356 postes téléphoniques, alors que la France — y compris ses colonies — à celle même date, n'en avait que 197.200 !

« Il y a donc beaucoup à faire, et ce qui reste à faire est même tellement considérable, qu'il faudrait plusieurs conférences pour le développer.

Dans certains pays de progrès, le téléphone a été décrété d'utilité publique. Des décrets de ce genre ont été rendus dans l'Amérique du Nord, dans les Etats d'Oklahoma, de Nebraska et de Virginia. L'Etat d'Oklahoma impose aux compagnies des chemins de fer l'obligation de relier leurs stations aux réseaux téléphoniques, attendu qu'il estime que le téléphone est aussi essentiel à la commodité du public que le chemin de fer lui-même.

« Le téléphone est devenu un outil pratique de premier ordre, indispensable au développement économique des peuples modernes. La preuve de cette vérité découle de l'étude des statistiques, puisqu'il suffit de constater que les pays les plus prospères sont précisément ceux où le téléphone a pris le plus d'extension.

« Il est intéressant de noter, en passant, que l'American. Téléphone et Telegraph C° gère le réseau téléphonique le plus formidable du monde entier, puisqu'à lui seul il comprenait, au 1er janvier 1909, 3.235.245 postes d'abonnés, plus 1.150 mille postes de compagnies affiliées, alors que l'Europe entière, à cette même date, n'en comprenait que 2.431.815...

Une première constatation, qui résulte de l'examen des statistiques est que le développement extraordinaire de la téléphonie aux Etats-Unis n'a pu se produire qu'à partir du moment où ce pays a adopté la batterie centrale, dont l'avantage principal est de supprimer partiellement de l'énergie électrique de l'ancien système.

En effet, la batterie centrale concentre toutes ces énergies partielles en une batterie unique commune à toutes les lignes du réseau, ce qui facilite énormément la constitution du réseau téléphonique et son entretien.

Celle centralisation des énergies électriques transforme le bureau téléphonique moderne en une véritable usine d'énergie électrique.

« On peut se rendre compte de l'importance de cette batterie centrale unique en disant qu'au bureau de Gutenberg elle atteint, pour un multiple de 10.000 abonnés, une capacité de 4.000 AH, avec un débit normal de 300 à 400 ampères.

« Celle batterie centrale unique est l'âme du nouveau système, et c'est pour cette raison qu'on désigne tout le système sous le nom de batterie centrale.

« Le développement du téléphone, en Amérique, a également été dû en grande partie à l'adoption du système des conversations taxées en remplacement de l'ancien système forfaitaire à conversations en nombre illimité, dont seuls les gros consommateurs tirent profit au détriment des petits consommateurs.

La taxe par conversation est la seule équitable et elle est, du reste, envisagée dans le programme des réformes étudiées par l'administration française.

« Pour discuter le téléphone, il faut tout d'abord envisager le coup service et son développement, puis ensuite l'application des tarifs.

« L'expérience universelle montre que le public, surtout, dans les grandes villes, demande un service irréprochable et très développé. Les tarifs forfaitaires sont condamnés partout, et sont déjà en grande partie remplacés par des tarifs gradués avec, en plus, l'application de la conversion taxée.

« La France, depuis 1906, est entrée dans la voie du progrès téléphonique et toutes les mesures ont été prises pour hâter, autant que possible, la transformation en batterie centrale tant désirée par le public parisien.

Hâtons-nous de dire que, si le désastre de Gutenberg n'avait pas eu lieu, cette transformation serait aujourd'hui chose faite. On aurait donc mauvaise grâce à ne pas accuser le délai moral et matériel nécessaire pour permettre de réparer les dommages occasionnés par cet incendie.

« Dès que la batterie centrale sera généralisée, il n'y aura plus rien qui s'opposera à l'adoption des méthodes d'exploitation usitées en Amérique.

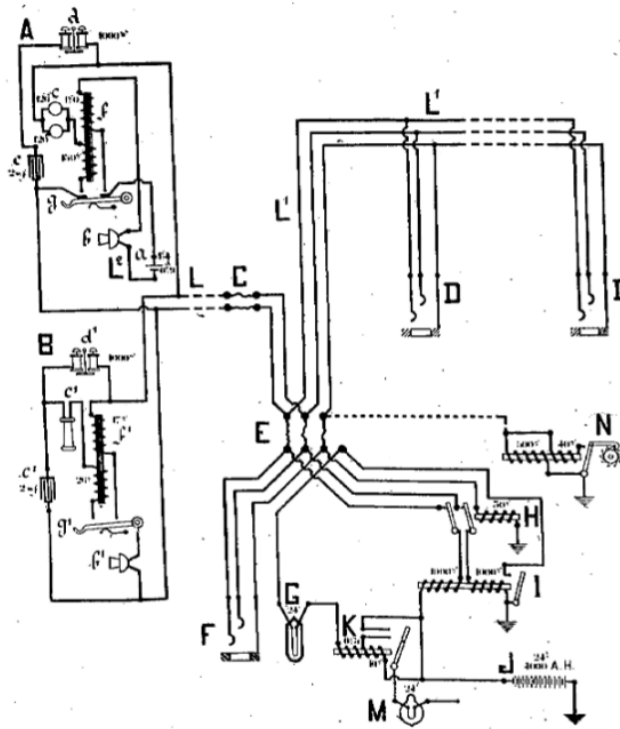
Espérons être bon prophète en prédisant que d'ici quelques années (tout comme à New York) on comptera à Paris les abonnés par centaines de mille, c'est-à-dire qu'en atteindra le développement normal de 20 abonnés par 100 habitants prédit par les ingénieurs américains.

Circuit du multiple de Gutenberg provisoire.

« Les figures 1, 2 et 3 se rapportent aux schémas de Gutenberg provisoire et permettent de montrer brièvement comment la batterie centrale fonctionne déjà à Paris et quels avantages directs les abonnés parisiens peuvent déjà en retirer (1).

Description de la ligne d'abonné (fig. 1).

« La figure 1 montre l'ensemble d'une ligne d'abonné L reliée d'une part aux postes d'abonnés A et B, et d'autre part au côté vertical du répartiteur d'entrée C du bureau central multiple.



« Les têtes de câbles situées sur le côté vertical du répartiteur d'entrée C représentent les lignes extérieures, tandis que le côté horizontal de ce répartiteur représente les lignes intérieures L du bureau central. C'est donc au répartiteur d'entrée C que s'effectue, au moyen de fils jarrétières doubles incombustibles, le raccordement des lignes L et L'. Le but du répartiteur d'entrée est de permettre d'effectuer toutes les permutations et combinaisons voulues entre les deux espèces de ligne L et L'. Ainsi, par exemple, si un abonné déménage, ou que sa ligne devient impraticable, il devra être raccordé à une nouvelle ligne extérieure L. Au moyen d'un nouveau fil jarrétière on relie la nouvelle ligne L à l'ancienne ligne L' pour permettre à cet abonné de conserver aux abonnés leurs numéros d'abonnement immuables, chose à laquelle ils tiennent essentiellement.

« Le numéro de la ligne intérieure L' est donné par le numéro des jacks généraux D auxquels cette ligne L' est raccordée d'une façon: immuable en passant par les attaches triples du côté horizontal du répartiteur intermédiaire E dont les attaches quadruples du côté vertical sont reliées d'une part au jack local ou individuel F, à la lampe d'appel G de 24 volts, et, d'autre part, au relais de coupure H, de 30 ohms et au relais d'appel I à deux enroulements de 1000 ohms. Un des enroulements de 1000 ohms du relais d'appel est relié à la terre (ou retour commun) et l'autre au pôle libre de la batterie centrale de 24 volts J.

« Il est à remarquer que les fils jarrétières ignifuges triples servant à relier entre eux le côté vertical et le côté horizontal du répartiteur intermédiaire permettent de relier la ligne intérieure immuable L' à tel groupe de jack local F, lampe d'appel G et relais H et I que l'on désire.

Le but du répartiteur intermédiaire est de permettre de répartir les lignes L' parmi les jacks locaux de façon à donner à chaque opératrice un travail égal. Si un des organes F, G, H et I était mis hors de service, rien ne serait plus facile (au moyen du répartiteur intermédiaire) que de raccorder, avec un nouveau fil jarrétière ignifugé triple, la ligne L' à un nouveau groupe disponible d'organes F, G, H, I.

« L'utilité du répartiteur intermédiaire est donc :

- 1° de permettre le nivellement du travail en le répartissant équitablement entre les diverses opératrices de départ ;
- 2° de donner au service d'exploitation toutes les facilités pour la distribution des lignes ;
- 3° de parer aux déficiences qui pourraient, se manifester.

« Les Américains, dans le but de faciliter le travail d'entraide (ce qu'ils appellent le team work), réservent à chaque ligne d'abonné plusieurs séries d'organes locaux supplémentaires F et G, de la figure 1, qu'ils répartissent dans les groupes de départ placés dans le voisinage de celui de ces groupes qui est normalement réservé à cet abonné. Il en résulte que, si l'opératrice de ce dernier groupe est momentanément débordée par un surcroît de travail, les opératrices voisines peuvent, en son lieu et place, répondre à l'appel de cet abonné. C'est grâce à ce service d'entraide admirablement bien organisé que les Américains sont arrivés à réaliser le service extraordinairement rapide qui fait leur principal succès.

« Il est à remarquer qu'un relais-pilote K se trouve intercalé entre la lampe G et le pôle libre de la batterie centrale de 24 volts J. Ce relais-pilote à faible résistance est commun à un certain nombre de lampes G, mettons à cinquante de ces lampes. L'armature du relais pilote K commande une lampe pilote M située bien en vue pour faciliter le service des surveillantes. La lampe d'appel G associée directement au jack local F offre sur l'ancien système des annonceurs à volets des avantages tels que son adoption seule permet d'augmenter de 25 pour 100 environ le rendement du travail de la téléphoniste. Cette lampe G joue de plus le rôle d'indicateur destiné à signaler automatiquement et instantanément tout dérangement survenant sur la ligne, ce qui, au point de vue de l'entretien du réseau, constitue un avantage considérable sur l'ancien système où ces dérangements n'étaient connus que s'ils étaient signalés par l'abonné mis dans l'impossibilité de se servir de sa ligne ou par un service spécial chargé de l'inspection des lignes du réseau.

« Le compteur N est destiné à marquer le nombre de communications d'un abonné. Il est raccordé d'une façon permanente au troisième fil de test, de la ligne intérieure immuable L'. De cette façon, si l'on change la ligne extérieure L, ou les organes locaux F, G, H, I, il n'y a pas à craindre qu'une erreur puisse se commettre dans le comptage du nombre de communications de l'abonné, puisque son compteur n'est nullement affecté par ces mutations et qu'il représente toujours l'abonné auquel il a été destiné.

Postes d'abonnés (fig. 1).

« Les postes d'abonnés A et B sont supposés être reliés à la même ligne L: ce serait, le cas d'une ligne partagée entre deux abonnés. Le partage de la ligne entre plusieurs

abonnés est très fréquent, en Amérique et en d'autres pays, pour consentir des abonnements réduits à certains abonnés communiquant très peu.

En France, le *partage des lignes* se pratiquait jadis mais actuellement l'on ne tolère plus qu'un seul abonné par ligne. Les deux postes A et B de la figure 1 sont très différents. Le type A est actuellement celui qui, à Paris, a été provisoirement imposé dans la période transitoire entre l'ancien système et le nouveau; il représente les postes anciens modèles transformés pour s'adapter à la batterie centrale d'appel et de fin de communication. Dans le poste A la pile a. du transmetteur a été maintenue, puisque, jusqu'à nouvel ordre, on continue à se servir des anciens transmetteurs b et des anciens récepteurs c qui appartiennent aux abonnés.

« Avec le poste A l'abonné possède déjà certains avantages de la batterie centrale, tel que l'automatisme de l'appel et de la fin de communication. Il suffit, en effet, pour le bureau central, de décrocher le récepteur, et, pour donner le signal de fin, de raccrocher ce récepteur. La sonnerie d'appel de l'abonné reste en permanence avec un condensateur e en shunt sur la ligne L, de sorte que ce poste A peut être appelé du bureau central de la même façon qu'un poste américain. En décrochant son récepteur l'abonné A fait un appel du courant de la batterie centrale J dont le circuit se ferme par le relais d'appel I, les contacts de repos du relais à rupture H, la ligne L, le répartiteur d'entrée C, la ligne L, les récepteurs c et le circuit secondaire de la bobine d'induction. Les récepteurs c doivent être orientés dans ce circuit de façon que le courant de la batterie centrale ne tende pas à les désaimanter. Il s'agit donc, pour ce genre de montage, de prêter une attention toute spéciale à ce que les récepteurs soient montés dans le sens voulu même par les mécaniciens chargés de l'entretien de ces appareils.

« En décrochant son récepteur, l'abonné A ferme en même temps le circuit primaire de sa pile locale a. Le bon fonctionnement du transmetteur b est lié au bon état d'entretien de la pile a et c'est surtout à cause de cette considération, que le poste A est inférieur au poste B.

« Il faudrait de plus que le voltage de la pile a fût approprié au type de microphone b dont certains modèles, pour produire leur maximum d'effet, exigent des piles de 4 à 16 volts environ alors que d'autres microphones ne demandent qu'un seul volt environ. Or, comme à Paris le nombre de modèles de microphones est très considérable (une centaine environ), il en résulte une quasi-impossibilité de traiter chaque microphone connue il conviendrait de le faire. L'Administration, par économie, ne place à chacun des postes qu'une seule pile sèche ayant (lorsqu'elle est neuve) 1,45 volt et 70 ampères-heures environ. Il en résulte que les microphones à faible résistance sont favorisés au détriment des microphones à forte résistance du genre Solid Back.

« Cette circonstance est d'autant plus regrettable que le progrès semble, à certains égards, consister précisément à donner aux microphones la plus grande résistance possible, afin que ces variations de résistance, sous l'influence de la voix, puissent prendre de grandes amplitudes et augmenter proportionnellement l'énergie des ondes phoniques transmises.

« Si tous les abonnés faisaient de leurs postes téléphoniques un usage à peu près équivalent, on pourrait calculer à peu près la durée de vie des piles locales a ; malheureusement cet usage est tout ce qu'il y a de plus variable, abusif chez les uns, presque nul chez les autres.

« Il en résulte donc pour l'administration une nouvelle difficulté, celle d'apprécier le moment où la pile a de l'abonné doit être renouvelée avant son total épuisement. On admet en général que le voltage de la pile ne peut descendre en dessous de 0,9 volt,

« Etant donnés l'éparpillement de ces piles et les difficultés matérielles inhérentes à leur entretien, on peut se rendre compte de l'inextricable complexité de ce problème.

Comment, dans ces conditions, peut-on arriver à traiter toute les abonnés sur un pied d'égalité parfaite? Joignez à cela les pertes possibles par l'évaporation, par le travail intérieur, etc., fût-ce même par les dégradations résultant parfois du manque de soin des abonnés ou de remplacement, défectueux réservé par eux à ces piles.

« En résumé, les théories qui, dans un laboratoire, semblent conclure en faveur du maintien de pile locale dans le circuit primaire du microphone tombent à néant devant les impossibilités de la pratique lorsqu'il s'agit d'assurer le bon fonctionnement d'un grand réseau téléphonique.

« Il faut, de plus, que l'économie de l'exploitation soit sagement considérée si l'on ne veut pas donner aux tarifs d'abonnement des taux abusifs ou si l'on ne veut pas aller au-devant d'un désastre financier. Une bonne moyenne de la qualité de la transmission téléphonique dans un grand réseau est de beaucoup préférable à un régime arbitraire donnant beaucoup aux uns et rien aux autres et, faisant que celui qui était bien à priori un jour ne l'est plus le lendemain suivant le plus ou moins bon état d'entretien de sa pile locale.

« Le poste B est monté conformément aux derniers perfectionnements de l'art et permet de retirer de la batterie centrale tous les avantages qu'elle peut procurer à un réseau à grand trafic.

« On peut remarquer en passant que le poste B est plus simple que le poste A, puisqu'il ne comporte ni pile locale a ni ligne locale L. 2, et que, de plus, son crochet commutateur g est plus simple que celui du poste A.

« Au point de vue de la protection contre les courants forts, le poste B est supérieur au poste A. Il m'y a donc aucun doute que, par la force des choses, à l'avenir tous les postes A seront remplacés par des postes B, c'est-à-dire par des postes à batterie centrale intégrale qui ont, non seulement une supériorité technique, mais qui ont, de plus, l'avantage d'être beaucoup plus économiques au point de vue de l'entretien. Ces postes B résolvent de plus le problème de la répartition équitable de l'énergie électrique entre tous les abonnés quels qu'ils soient, puisque tous sont servis par la même batterie centrale. C'est l'égalité parfaite introduite dans le régime d'une exploitation téléphonique vraiment démocratique.

Relais d'appel.

« Les avantages des deux enroulements de 1000 ohms du relais d'appel I sont les suivants :

« 1° Réduction du courant de la batterie centrale pour assurer le fonctionnement des appels ;

« 2° Réduction du courant de la batterie centrale au cas où une ligne est à la terre ou défectueuse au point de vue de l'isolement ;

« 3° Réduction de l'inconvénient du clic produit dans le récepteur de l'abonné lorsque la téléphoniste, en répondant à son appel, rompt ce circuit d'appel : cette réduction du clic résulte du fait que le courant d'appel a une intensité très minime ;

« 4° En cas de court-circuit au delà des 2000 ohms tout danger d'incendie est écarté ;

« 5° La résistance du relais d'appel étant de beaucoup supérieure à celle de la ligne extérieure, elle tend à rendre le fonctionnement de ce relais indépendant des variations de résistance de cette ligne extérieure;

« 6° La grande résistance du relais d'appel I permet de lui donner le maximum de sensibilité requis pour le bon fonctionnement du réseau ;

« 7° La grande résistance du relais I permet également, de réduire au minimum les courants qui pourraient provenir du contact de la ligne L avec une source de courant extérieur et de réduire ainsi les dangers de propagation du feu à l'intérieur du bureau.

Circuit simplifié de deux abonnés mis en communication (fig. 2.)

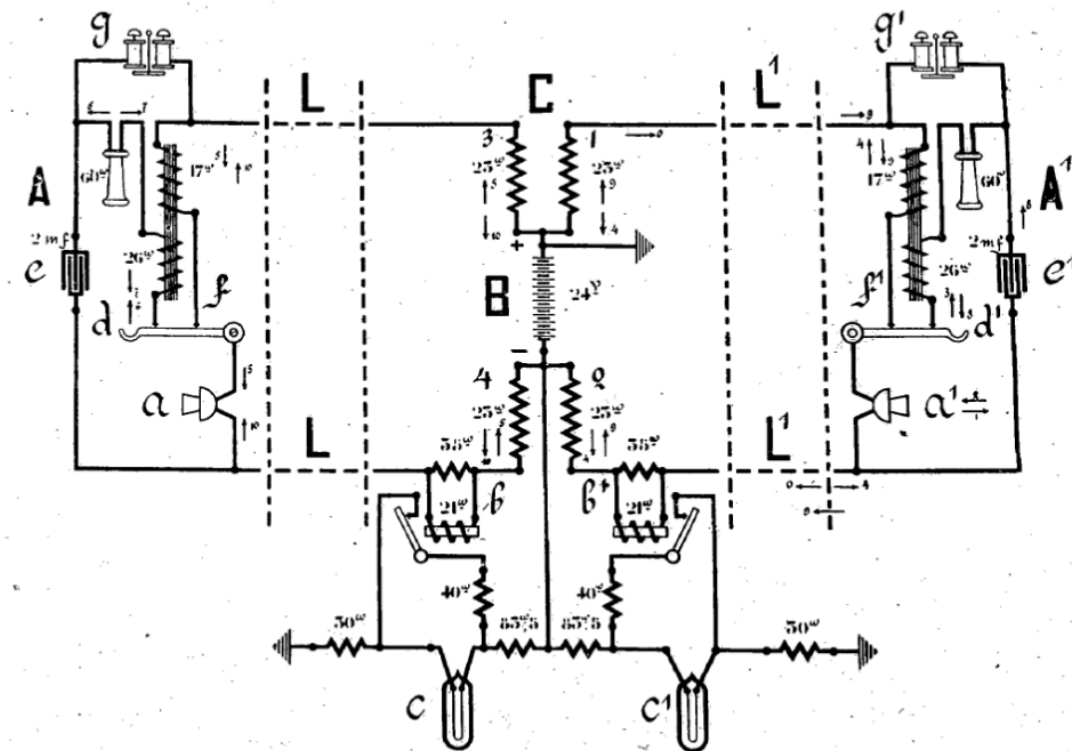


Fig. 2

« Le circuit simplifié de deux abonnés mis en communication par une paire de cordons d'un groupe de départ du bureau à batterie centrale intégrale est schématiquement représenté sur la figure 2.

Les deux postes d'abonnés A et A' sont représentés avec leurs récepteurs décrochés, c'est-à-dire avec le circuit de la batterie centrale 13 fermé au travers des transmetteurs, a. et a' de ces postes et des relais de supervision b et b', qui leur correspondent au bureau central, de sorte qu'il est aisé de constater que, pendant toute la durée de la conversation des deux abonnés A et A', les deux lampes de supervision C et C' resteront éteintes, puisqu'elles sont shuntées par leurs bobines de 40 ohms tant que les relais b et b' restent excités.

« Une première constatation est que, pendant cette période de la conversation, un abonné peut toujours rappeler l'attention de l'opératrice du bureau central, puisqu'il lui suffit d'abaisser et de relever à diverses reprises le crochet commutateur d de son poste pour allumer et éteindre dans la même cadence la lampe de supervision qui lui correspond. Il est évident que la cadence des mouvements imprimés ainsi au crochet commutateur d ne doit pas être trop rapide, afin de donner au relais de supervision b le temps d'obéir à ces alternatives d'établissement et de rupture du courant, et afin également de ne pas donner à la lampe des éclats trop rapides. Une cadence d'environ 50 à 60 à la minute serait une bonne moyenne à observer.

Il est donc démontré que, même pendant la durée de la conversation, l'abonné reste en relation de service constante avec son opératrice, et réciproquement, cette dernière, par la simple constatation de l'allumage ou de l'extinction de la lampe de supervision, peut à tout instant se rendre compte si l'abonné a son récepteur décroché ou accroché, ce qui revient à dire qu'elle peut juger si oui ou non l'abonné est présent ou non à son poste, puisqu'il est imposé que le récepteur doit être raccroché dès que l'abonné a terminé sa communication. Il est donc de toute évidence que l'allumage simultané des deux lampes c et c' signifie d'une façon certaine que la communication doit être rompue.

« L'examen de la figure 2 permet de se rendre un compte exact de la façon dont se propagent les ondes téléphoniques entre les deux postes d'abonnés A et A'. En supposant que l'abonné A' parle pendant que l'abonné A écoute, on peut envisager les trois cas suivants :

« 1°. A l'état de repos du microphone, la ligne L est parcourue par un courant continu suivant la flèche zéro ;

« 2°. La membrane du microphone a', sous l'impulsion de la voix, se déplace dans le sens de la flèche 1, produisant ainsi une augmentation de résistance du microphone et, par conséquent, une augmentation de la différence de potentiel aux bornes de ce microphone ;

« 3°. La membrane a', sous l'impulsion de la voix, se déplace dans le sens de la flèche 2, produisant ainsi une diminution de résistance du microphone et, par conséquent, une diminution de potentiel aux bornes du microphone.

« Une augmentation de potentiel aux bornes du microphone a pour effet d'augmenter dans la même proportion la charge du condensateur e placé en shunt sur ce microphone.

Le courant de charge du condensateur e parcourt l'enroulement secondaire de 26 ohms de la bobine d'induction f suivant la flèche 3, ce qui provoque par induction un courant suivant la flèche 4 dans le circuit primaire de 17 ohms. Ce dernier courant induit s'ajoute à l'effet produit par l'augmentation de résistance du microphone, pour diminuer l'intensité du courant qui venait suivant la flèche 0 dans la ligne extérieure L' et dans les deux enroulements de 2.1 ohms correspondants nos 1 et 2 du translateur O. La diminution du courant suivant la flèche zéro et le courant suivant la flèche 4 ajoutent leurs effets pour induire dans

les deux enroulements 3 et 4 du translateur C un courant suivant la flèche 5. Ce dernier courant trouve un passage par l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine d'induction f et par le microphone a du poste A. Une très minime partie de ce courant trouve un passage suivant la flèche 6 par le circuit secondaire de 26 ohms par le récepteur et le condensateur e de ce poste ainsi que par la sonnerie magnétique g de 1.000 ohms; mais ces circuits ont une self et une résistance beaucoup plus élevées, de sorte qu'on peut ne pas en tenir compte et négliger entièrement cette dérivation.

« Le courant suivant la flèche 5 dans l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine induit un courant suivant la flèche 7 dans l'enroulement secondaire de cette bobine. Il est à remarquer que le courant dérivé suivant la flèche 6 contredit celui du courant induit suivant la flèche 7 ; mais, comme il a déjà été dit, le courant dérivé 6 est tout à fait négligeable, et d'autant plus négligeable que la résistance du microphone a est plus faible au repos comme il sera expliqué plus loin, cette résistance au repos du microphone est d'environ 50 ohms pour le microphone Solid back, type généralement employé.

« Au poste A', le déplacement du diaphragme du microphone a' suivant la flèche 2 produit une diminution de potentiel aux bornes du microphone a', ce qui a pour effet de diminuer dans la même proportion la charge du condensateur e' dont le courant de décharge suivant la flèche 8, induit dans le circuit primaire un courant suivant la flèche 9 qui s'ajoute à l'effet d'augmentation du courant suivant la flèche zéro dans la ligne L' et les enroulements 1 et 2 du translateur C. Il en résulte la production, dans les deux autres enroulements 3 et 4 du translateur C, d'un courant induit suivant la flèche 10, parcourant l'enroulement primaire de 17 ohms de la bobine d'induction du poste A, ce qui induit un courant suivant la flèche L. dans l'enroulement secondaire de 26 ohms de cette bobine. Ce courant 6 actionne le récepteur du poste A. Il est à remarquer qu'un courant inverse dérivé suivant la flèche 7 peut, dans ce cas, également être négligé.

« L'étude de la figure 2 permet d'arriver aux conclusions suivantes :

« 1° Lors de la transmission de la parole, les effets du transmetteur et de la bobine d'induction du poste s'ajoutent pour augmenter l'influence des variations de courant dans les enroulements du translateur C. Cette circonstance est tout à fait favorable à l'emploi des postes à batterie centrale intégrale, puisqu'elle permet d'augmenter, dans une large mesure, l'efficacité de la transmission de ces postes, même sur des lignes très longues pouvant atteindre jusqu'à 500 ohms de résistance. Pour obtenir cet avantage, il faut que les enroulements de la bobine d'induction soient bien établis.

« 2° La présence des relais de supervision dans le circuit de conversation n'offre aucun inconvénient, à cause des shunts de 35 ohms dépourvus de self qui n'opposent aucune résistance au passage des ondes téléphoniques.

« 3° Plus les variations de résistance du microphone a du poste de l'abonné sont grandes par rapport à la résistance de la ligne, plus les variations de courant sont importantes. Ceci implique la nécessité d'avoir un microphone à très grandes variations de résistance. Le microphone solid back, généralement usité, varie en moyenne d'environ 50 ohms en plus et d'environ 50 ohms en moins. Comme, d'un autre côté, à la réception, la résistance du microphone au repos doit être la plus faible possible afin de réduire au minimum les dérivations de courants nuisibles, il en résulte que la résistance au repos de ce microphone ne devrait pas dépasser la plus grande variation en moins produite par le déplacement de la membrane sous l'impulsion de la voix. Dans le cas du Solid back, la résistance au repos est d'environ 50 ohms. Le Solid back répond donc aux conditions les

plus favorables de la transmission en batterie centrale intégrale.

« 4° Le condensateur e placé en shunt sur le microphone a du poste A joue le rôle d'une pile primaire dont les charges et décharges successives en passant par la bobine d'induction f ajoutent à leurs effets à ceux produits directement et indépendamment par le microphone sur le circuit extérieur L. Le condensateur e joue le rôle d'une pile locale dont les effets sont proportionnés à sa capacité. En pratique, on a fixé cette capacité à 2 microfarads environ. Une augmentation de la capacité des condensateurs e , lorsque la ligne est très résistante, tendrait à compenser l'effet, nuisible de la résistance de la ligne.

« 5° Grâce aux quatre enroulements du translateur C, au centre desquels se trouve la batterie centrale B, le courant qui alimente chacun des circuits L et L' est absolu indépendamment, c'est-à-dire que la résistance d'une ligne n'influe pas sur le débit d'une autre ligne avec laquelle elle est mise en communication par l'intermédiaire du translateur C.

« 6° Les quatre enroulements du translateur C étant équivalents, la transmission s'opère aussi bien dans un sens que dans l'autre et avec un rendement égal.

« 7° Il importe, pour que la transmission soit bonne, que les lignes extérieures L et L' soient très bien isolées. Le manque d'isolement des lignes pourrait compromettre également le fonctionnement des relais de supervision. Un isolement d'environ 100.000 ohms pour les lignes extérieures suffit amplement dans la pratique courante pour assurer un très bon fonctionnement du système.

« 8° Lorsqu'un abonné oublie de raccrocher son récepteur, c'est-à-dire lorsque son transmetteur et l'enroulement primaire de sa bobine d'induction restent placés en shunt sur ligne extérieure, il est néanmoins possible à l'opératrice du bureau central de rappeler l'attention de cet abonné et de lui signifier qu'il doit raccrocher son récepteur. A cet effet, elle envoie sur la ligne une succession très rapide de courants, soit environ 400 à 800 pulsations à la seconde, dont l'effet

est de produire dans le circuit secondaire de cette bobine des courants induits qui agissent sur la membrane du récepteur de l'abonné et lui font produire un son très aigu suffisamment élevé pour attirer son attention et l'inciter ainsi à raccrocher son récepteur.

« 9° Les postes à batterie centrale intégrale comparés aux postes de l'ancien système sont beaucoup plus simples, plus robustes et plus faciles à installer, puisqu'il suffit de les raccorder aux deux fils de la ligne. Ces postes ne sont pas, comme dans l'ancien système, encombrés de piles primaires pour le microphone, ni de magnétos pour assurer l'appel.

« 10° Au point de vue de la protection contre les courants forts, les postes à batterie centrale offrent une sécurité beaucoup plus grande que les anciens postes. En effet, pendant toute la durée du repos de ces postes, la ligne extérieure est placée en série avec le condensateur, qui est un appareil beaucoup plus robuste que la sonnerie qui restait anciennement seule en série avec la ligne. Rendant que le récepteur est décroché au poste à batterie centrale intégrale, la ligne est shuntée par le transmetteur Solid back et le circuit primaire de la bobine d'induction, tandis que pour les anciens postes la ligne se trouvait shuntée par le récepteur et le circuit secondaire de la bobine d'induction. Ce dernier shunt est beaucoup plus fragile, de sorte que dans les deux cas l'avantage de la protection est en faveur du poste à batterie centrale intégrale. C'est grâce à cet avantage qu'en Amérique, il a été possible de simplifier les anciens appareils de protection en supprimant les bobines thermiques. Les appareils de protection nouveaux pour les postes d'abonnés à batterie centrale intégrale ne comprennent que des fusibles et des parafoudres à charbon.

« 8° En Amérique, les protecteurs à l'entrée des lignes au bureau central comprennent des bobines thermiques, des parafoudres et des fusibles. Il est à noter que les bobines thermiques doivent être construites pour supporter sans inconvénient le passage du courant de la batterie centrale, quelle que soit la résistance extérieure de la ligne.

Ensemble de circuits d'une ligne d'abonné, d'une paire de cordons du groupe de départ avec son poste d'opératrice, d'une ligne auxiliaire reliant le groupe de départ au groupe d'arrivée, du monocrorde d'arrivée et du poste téléphonique de l'opératrice d'arrivée (fig. 3).

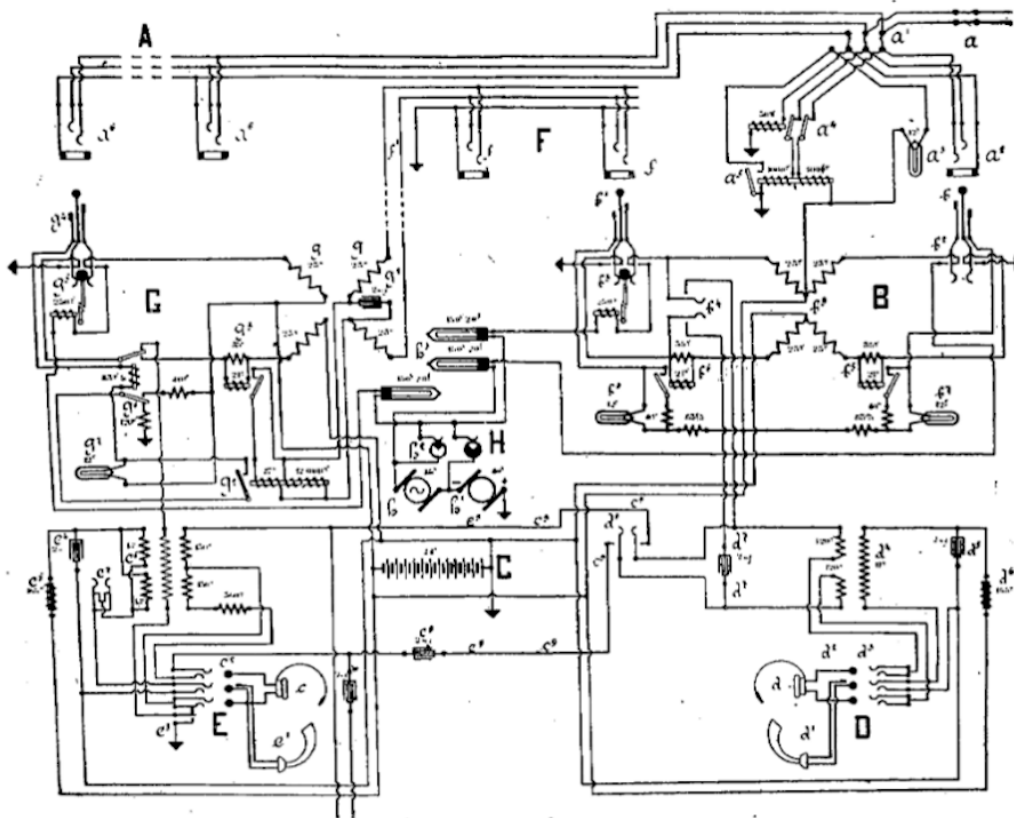


Fig. 3

« La ligne de l'abonné est représentée en A à la partie supérieure de la figure 3 :

- a, répartiteur d'entrée.
- a. 1, répartiteur intermédiaire.
- a. 2, jack local.
- a. 3, lampe d'appel.
- a. k, relais de coupure.
- a. 5, relais d'appel.
- a. 6, jacks généraux.

« La paire de cordons du groupe de départ est représentée en B :

- b, fiche de réponse placée en regard du jack local a. 2 dans lequel elle devra prendre contact.
- 6. i, fiche d'appel.
- b. 2, clé d'appel ordinaire côté réponse.
- b. 3, clé d'appel automatique.
- b. 4, clé d'écoute.
- b. 5, relais de supervision côté réponse.
- b. 6, relais de supervision côté appel.
- b. 7, lampe de supervision côté réponse.
- b. 8, lampe de supervision côté appel.
- b. 9, translateur à quatre enroulements de 23 ohms au centre duquel est reliée la batterie centrale représentée en C au bas de la figure 3.

« Le poste de l'opératrice de départ est représenté en D :

d, récepteur serre-tête.
d. 1, transmetteur plastron.
d. 2, fiche de prise de poste.
a. 3, triple jack de prise de poste.
d. 4, bobine d'induction.
d. 5, condensateur de 2 microfarads placé en shunt sur le transmetteur.
d. 6, bobine de self de 165 ohms intercalée en série sur le circuit qui relie le transmetteur d. 1 à la batterie centrale C.
d. 7, condensateur intercalé en série sur le circuit qui relie le poste d'opératrice D à la clé d'écoute b. A.
d. 8, clé de conversation de service reliant le poste 1 à la ligne de conversation venant du groupe d'arrivée E.
« La ligne auxiliaire de départ est représentée en F :
J 1jacks généraux de départ..
L, ligne auxiliaire de départ à deux fils.
« Le monocorde d'arrivée est représenté en J : g, translateur à quatre enroulements reliant téléphoniquement le monocorde G à la ligne auxiliaire E
g. 1, condensateur de 2 microfarads intercalé du côté départ entre les deux enroulements de 23 ohms du translateur g.
g. 2, relais de 12.000 ohms relié en permanence aux bornes du condensateur g. 1.
g. 3, relais de supervision, côté arrivée, destiné à commander le circuit du shunt de 27 ohms du relais de 12.000 ohms g. 2.
g. 4, fiche de monocorde d'arrivée montrée en regard des jacks généraux a. 6, dans lesquels celle fiche est destinée à prendre contact.
g. 5, clé d'appel -automatique.
g. 6, relais de test.
g. 7, lampe de fin de 12 volts
« Le poste de l'opératrice d'arrivée est montré en E :
e, récepteur serre-tête,
e. 1, transmetteur plastron,
e. 2, fiche de prise de poste,
e. 3, triple jack de prise de poste.
e. 4, condensateur de 2 microfarads placé en shunt, sur le circuit du transmetteur c. 1.
e. 5, bobine de self de 165 ohms placée en série sur le circuit qui relie le transmetteur e. 1 à la batterie centrale C.
c. 6, bobine d'induction spéciale dite antilocale parce qu'elle empêche l'opératrice d'entendre sa propre conversation. Cette bobine a également un enroulement spécial pour le test.
e. 7, clé permettant à l'opératrice d'interrompre le circuit d'alimentation de son transmetteur.
c. S, condensateur de 2 microfarads intercalé en série sur le circuit reliant le poste E à la ligne de conversation à deux fils e. 9.
e. 9, ligne de conversation à deux fils reliant le poste E de l'opératrice d'arrivée aux -clés de conversation d. 8 des groupes de départ.
« Le dynainoteur d'appel est représenté en H :
h, génératrice à courants d'appel alternatifs pouvant varier de 15 à 25 périodes et de 75 à 100 volts.
h. 1, génératrice à courant continu sous 40 volts intercalée en série entre la terre et la génératrice de courants alternatifs h afin d'ajouter son effet sur le fonctionnement de la clé automatique d'appel, g. 5 ou b. 3, lorsque l'abonné demandé a décroché son récepteur.
h. 2, commutateur réglé pour la distribution automatique des phases d'appel et de non-appel.
h. 3, lampe de résistance de 150 volts 20 bougies et ayant environ 350 ohms de résistance, intercalée dans le circuit d'appel pour empêcher les accidents au cas où il se produirait, un court-circuit dans la fiche, le cordon ou la ligne de l'abonné demandé.

FONCTIONNEMENT DES CIRCUITS D'ENSEMBLE DE LA FIGURE 3.

« Lorsque l'abonné relié à la ligne A décroche son récepteur, sa lampe d'appel a. 3 s'allume immédiatement au-dessus du jack local a. 2 dans lequel l'opératrice de départ D enfonce sa fiche de réponse b tout en mettant sa clé b. h sur réception afin de recevoir le numéro de l'abonné demandé. Dans le bureau de Gutenberg provisoire il n'a pas été possible de placer des jacks généraux d'abonnés dans les groupes de départ, de sorte que toutes les communications doivent actuellement être établies avec l'aide d'une opératrice d'arrivée E. Lorsque le multiple sera ultérieurement transféré dans son local définitif, les groupes de départ seront munis de jacks généraux, de sorte que, dans ce cas, les communications demandées pour un abonné du multiple pourront être données sur le groupe de départ même. Actuellement, l'opératrice de départ D doit toujours recourir à une opératrice d'arrivée E, à laquelle elle transmet, au moyen de sa clé de conversation d. 8, le numéro de l'abonné demandé. L'opératrice d'arrivée E fait avec sa fiche g. 4 le test du jack général a. 6 de l'abonné demandé, y enfonce la fiche g. 4 et fait connaître, à l'opératrice de départ D, le numéro de la ligne auxiliaire F. L'opératrice de départ enfonce aussitôt sa fiche d'appel b. 1 dans le jack général de cette ligne F ; elle remet sa clé de conversation d. 8 au repos, et elle laisse à l'opératrice d'arrivée le soin d'appeler l'abonné demandé. Les clés d'appel automatiques b. 3 des groupes de départ resteront sans emploi tant que ces groupes ne seront pas munis de jacks généraux d'abonnés. L'opératrice d'arrivée E, pour appeler l'abonné demandé, n'a qu'à enfonce le bouton de la clé d'appel automatique g. 5. Le bouton de cette clé g. 5 se remet au repos dès que l'abonné demandé a répondu, de sorte que l'opératrice d'arrivée E en est prévenue. De même, l'opératrice de départ D est prévenue de la réponse de l'abonné demandé, par ce que sa lampe de supervision b. 8 obéit au relais de supervision b. 6 qui lui-même obéit au relais de supervision g. 3 qui commande le shunt de 27 ohms du relais de 12.000 ohms g. 2. En effet, dès que ce shunt de 27 ohms est établi, la batterie centrale C peut fournir sur la ligne auxiliaire F un courant assez intense pour actionner le relais b. Q du groupe de départ. Les deux lampes de supervision b. 7 et b. 8 permettent donc à l'opératrice de départ D de suivre la communication ainsi établie. L'allumage simultané des deux lampes b. 7 et b. 8 donne le signal de fin au groupe clé départ où l'opératrice D met aussitôt les deux fiches b et b. 1 au repos, ce qui a pour effet de remettre le relais de 12.000 ohms g. 2 au repos, et, par suite, d'allumer la lampe de fin g. 7, ce qui donne à l'opératrice E l'ordre de remettre sa fiche g. 4 au repos et de rendre ainsi la ligne auxiliaire F disponible pour une nouvelle communication.

La limite imposée à cette étude ne nous permet pas d'entrer dans des descriptions plus détaillées relatives à ces circuits. Les figures 1, 2 et 3 ne montrent que les circuits essentiels strictement nécessaires pour donner une idée de l'ensemble du système à batterie centrale installé à Gutenberg provisoire. Ce multiple permet à l'administration de donner aux abonnés un service téléphonique très efficace, même supérieur à celui qui existait avant l'incendie. Les circuits relatifs aux tests de non-réponse, aux tests d'occupation, aux clés des compteurs de conversation, aux lignes de renvoi du service interurbain, aux circuits des tables de surveillantes, etc., n'ont pas été représentés sur les figures 1, 2 et 3, pour ne pas les compliquer.

« Pour décider si oui ou non, il y a intérêt à munir les groupes de départ de jacks généraux, il y a lieu, dans chaque cas, de faire des calculs basés sur des statistiques rigoureuses faisant connaître le pourcentage des communications intérieures, c'est-à-dire celles reliant entre eux les abonnés du multiple considéré, et le pourcentage des communications demandées pour des abonnés reliés à d'autres multiples. On admet en général que, si le pourcentage des communications intérieures est inférieur à 20 pour 100, il y a économie à ne pas munir les groupes de départ de jacks généraux.

Cette base de 20 pour 100 n'a rien de rigoureux ; elle dépend essentiellement de la comparaison d'une part du prix de la main d'oeuvre supplémentaire imposée aux opératrices, et d'autre part au prix de revient du matériel économisé et de son amortissement.

Quelques conseils donnés aux abonnés.

Si l'abonné, à juste titre, exige de la part de l'administration un service parfait, il n'est pas sans intérêt de lui faire connaître quelques conseils de la New York Téléphone C°. Il y a trois parties qui interviennent dans chaque communication téléphonique : la personne qui appelle, le bureau central téléphonique, et enfin la personne demandée. Il ne suffit pas qu'une seule ou même deux de ces parties fassent proprement leur service, il est essentiel, pour la bonne réussite de la communication, que les trois parties fassent un service irréprochable pour, coopérer au succès de la communication.

Les abonnés, et même généralement toute personne qui utilise le téléphone, peuvent venir en aide au service téléphonique en observant les règles suivantes :

« 1° Consulter l'Annuaire des Téléphones avant de faire un appel, afin d'éviter les erreurs dues au défaut de mémoire.

« 2° Parler clairement et distinctement directement dans l'embouchure du transmetteur.

« 3° Enoncer avec soin, et selon les règles établies, les chiffres composant le numéro de l'abonné demandé.

« 4° Si l'opératrice, en collationnant le numéro demandé, se trompe, il faut rectifier immédiatement l'erreur.

« 5° Tenir le récepteur à l'oreille jusqu'à ce que l'abonné demandé réponde, ou jusqu'à ce que l'opératrice fasse connaître la raison de l'insuccès de l'appel.

« 6° Se tenir prêt, à parler dès que l'abonné demandé répond à l'appel. Prendre comme règle de bienséance que la personne demandée et qui se dérange pour répondre à un appel ne devrait pas être astreinte à attendre le bon plaisir de l'appelant pour pouvoir commencer la conversation.

« 7° Répondre sans délai aux appels téléphoniques. Les personnes qui mettent trop de temps à répondre à un appel risquent que l'opératrice fasse savoir à l'appelant qu'elle ne donne pas suite à l'appel, faute de réponse de la part de l'abonné demandé. Il est de l'intérêt, de tous de réduire au minimum la durée d'occupation des lignes. Les réponses faites

rapidement aux appels font gagner du temps et permettent, d'augmenter le rendement des lignes.

« 8° Le-fonctionnement du service téléphonique doit, dans une large mesure, tenir compte du fait que les éléments humains (public et téléphonistes) qui interviennent doivent être pris en considération. Le moindre froissement peut amener des paroles brusques et faire élever la voix plus que de raison ; il est donc de toute nécessité d'être courtois de part et d'autre, car dans le service téléphonique, la courtoisie agit sur le bon fonctionnement du service comme de l'huile le ferait dans le fonctionnement des rouages d'une machine fort compliquée, où tout frottement doit être évité avec autant de soin qu'il est indispensable d'éviter des heurts dans le mécanisme téléphonique.